

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 258 **Fabien PILON, Alexandra MONDOLONI, Laure PECQUEUR**
Nouvelles découvertes d'*argentei* pseudo-impériaux en contexte funéraire, à Vicq (Yvelines) et à Saclay (Essonne)
- 267 **Frédéric BOURSIER**
Le revers IOVI STATORI à travers deux monnaies inédites d'Aurélien pour l'atelier de Cyzique
- 272 **Christian CHARLET, Patrick GUILLARD**
Un nouvel exemplaire du demi-écu du Dauphiné de Louis XIV dit « aux insignes » au millésime 1702
- 274 **Louis PONS**
Le « bureau de M. Delamarche » à Paris : histoire d'un bureau de change public sous la Révolution française (1789-1794)

CORRESPONDANCES

- 282 **Jean-Claude RICHARD RALITE**
Les monnaies ibéro-languedociennes à légendes biricatin / biricantin et biricatio / biricantio : nouveaux apports
- 285 **Bruno FOUCRAY, Guillaume BLANCHET**
Le *solidus* en argent doré de Majorien découvert à Louvres (95) : une monnaie d'exception ? Études et analyses
- 292 **Jehan-Louis ROCHE**
Un denier d'Adalbert, évêque de Senlis, découvert dans la région de Bourges
- 293 **Julien COUGNARD**
Le molosse d'Épire

SOCIÉTÉ

- 300 Compte rendu de la séance du 03 septembre 2022
302 Annonces de cours

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 01 OCTOBRE 2022 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu, BnF, salle Émilie du Châtelet

SAMEDI 05 NOVEMBRE 2022 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu, BnF, salle Émilie du Châtelet

SAMEDI 03 DÉCEMBRE 2022 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu, BnF, salle Émilie du Châtelet

ÉTUDES ET TRAVAUX

Fabien PILON*, Alexandra MONDOLONI**, Laure PECQUEUR***

Nouvelles découvertes d'*argentei* pseudo-impériaux en contexte funéraire, à Vicq (Yvelines) et à Saclay (Essonne)

Cinq *argentei*¹ pseudo-impériaux ont été mis au jour à l'occasion de deux opérations d'archéologie préventive conduites en Île-de-France et, comme souvent pour ce type de numéraire, en contexte funéraire².

La première découverte est intervenue lors d'une fouille réalisée à Vicq (Yvelines), en 2016, sous la direction de Laure Pecqueur (Inrap). L'angle sud-est d'une nécropole alto-médiévale a été dégagé et 167 sépultures mises au jour (figure 1), lesquelles s'ajoutent aux 2 141 autres précédemment fouillées entre 1976 et 1987³. Les éléments de datation – analyses ¹⁴C, céramique, mobilier métallique, monnaies – indiquent une utilisation entre le milieu du ^ve et la fin du ^{viii}e siècle, l'abandon de ce secteur pouvant être mis en relation avec la tendance à regrouper les sépultures autour des églises⁴.

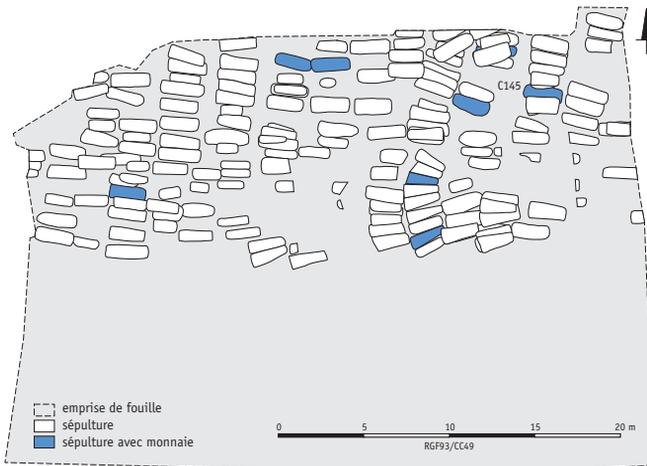


Figure 1 – L'angle sud-est de la nécropole de Vicq fouillée en 2016 (topographie : P. Raymond ; PAO : L. Pecqueur, Inrap, 2018).

* Membre correspondant de la SFN ; UMR 7041 ArScAn, Équipe Archéologie de la Gaule et du Monde antique ; fabien.pilon@wanadoo.fr

** Inrap CIF ; alexandra.mondoloni@inrap.fr

*** Inrap CIF / UMR 7206 ABBA ; laure.pecqueur@inrap.fr

1. La terminologie sur ce type de dénomination a été revue récemment (BLANCHET 2020, p. 352-353).
2. Dans le corpus d'*argentei* de Guillaume Blanchet, 69,2 % proviennent de contextes funéraires (BLANCHET 2020, p. 357). Malgré cette fréquence élevée due aux conditions de fouille minutieuses des sépultures, ces émissions à faible pouvoir libératoire avaient pour vocation de participer aux échanges économiques.
3. PECQUEUR 2021.
4. ZADORA-RIO 2014.

Les pratiques funéraires ainsi que les caractéristiques de la population inhumée sont représentatives de ce qui a été observé auparavant sur le reste du site et s'avèrent, d'une manière plus générale, tout à fait typiques de cette période. Vicq se distingue néanmoins des autres nécropoles franciliennes par son importance estimée, avec plus de 5 000 individus sur environ deux hectares, ainsi que par la quantité d'objets recueillis (plusieurs milliers). Dans quelques tombes, la présence d'armes⁵ ou d'éléments de parure⁶ témoigne d'un statut plus privilégié. La quantité d'objets varie également d'une sépulture à l'autre, mais quatre apparaissent plus exceptionnelles en dépassant la quinzaine (sép. C64, C145, C182, C240).

Le dépôt de monnaies est quant à lui classiquement peu fréquent, puisqu'on n'en dénombre que douze⁷ (figure 2). En outre, seulement six sont incontestablement en place et disposés soit dans une aumônière, soit dans une bourse (sép. C145, C155, C233). Trois ne le sont assurément pas (sép. C145, C170, C218) et le positionnement

Sép.	Descriptif des monnaies	Localisation ; interprétation	Datation
C35	Maximien I ^{er} , <i>aurelianus</i> , Lyon, novembre-fin 293, Bastien VII 556, 2,26 g	Genou ; perturbé ? (au-dessus des ossements)	Époque mérovingienne
C84	Indéterminé, ca 337-400, petit bronze, 0,91* g	Taille ; perturbé ?	VI b-d
C85	Indéterminé, petit bronze, 0,74* g	Crâne ; perturbé ?	v d - VI c
C145	Iso 12 : Magnence ou Décence, <i>maiorina</i> , (R) SALVS DD NN AVG ET CAES, 5,56 g	Hanche ; dans une aumônière avec d'autres objets	v d - VI b
	Iso 8 : Gratien, <i>aes</i> 2, Arles, 381-383, RIC IX 20a3, 4,19 g		
	Iso 10-1 : <i>argenteus</i> , 0,21 g, 5 h (D) /IIIV(3 points en triangle)IIIIIN, buste de l'empereur diadémé, drapé et cuirassé à dr. ; (R) /IIIVIIIIIIII (de dr. à g.), type à la Rome assise à gauche		
	Iso 10-2 : <i>argenteus</i> , 0,12* g, 6 h (D) [...], buste à dr. ; (R) [...], type à la Victoire tenant une croix longue		
C155	<i>Aes</i> 4, ca 337-400, 0,20* g, fragment incurvé	Hanche ; dans une aumônière	VI b - VII a
C170	Auguste, as, Lyon, 15-10 av. J.-C., RIC I.1 230, 10,28 g	Pied ; perturbé (au-dessus du fond de fosse)	Époque mérovingienne
	Valentinien I ^{er} , Valens ou Gratien, <i>aes</i> 3, 364-378, 1,99 g	Jambes ; perturbé (au-dessus du fond de fosse)	
C218	Constantin I ^{er} , <i>nummus</i> , Trèves, 324, RIC VII 430, 2,12 g	Perturbé (comblement de la fosse de pillage)	Époque mérovingienne
C233	<i>Aes</i> 4, ca 337-400, 1,01 g	Hanche ; dans une bourse portée à la taille	VI a

Figure 2 – Les monnaies de sépultures issues de la nécropole de Vicq (fouille 2016).

- Épée et fourreau (sép. C197, C234), fer de lance (sép. C94, C235), francisque (sép. C145, C234), scramassaxe (sép. C207), plaque-boucle de baudrier (sép. C197).
- Paire de fibules (sép. C182), paire de boucle d'oreilles (sép. C210).
- Étude numismatique réalisée en collaboration avec Florence Moret-Auger (Inrap).

des trois derniers a lui aussi pu être perturbé (sép. C35, C84, C85). La plupart des pièces ont une date d'émission antérieure à l'occupation funéraire, sauf deux *argentei* dont la frappe est estimée entre le milieu du v^e et le premier tiers du vi^e siècle. Les monnaies romaines, toutes en alliages cuivreux, sont donc largement majoritaires. Le fait témoigne de la poursuite de l'usage du bronze pour les échanges du quotidien durant la période alto-médiévale⁸, ce que confirme le frai parfois très prononcé de certains spécimens. Notons que ces deux monnayages – *argentei* et monnaies romaines – sont associés dans l'aumônière de la sépulture C145.

La sépulture C145 (figure 1) est de loin la plus intéressante. Le défunt, un adulte de sexe indéterminé, y est accompagné par un abondant mobilier datable entre la fin du v^e et la seconde moitié du vi^e siècle (figure 3) :

- sur son côté droit : une boucle de ceinture et ses rivets en alliage cuivreux au niveau du coxal, un silex à proximité, une boucle de ceinture en fer au milieu du bassin, et une francisque à l'est de la boucle ;
- sur son côté gauche : dans une aumônière située au niveau de la hanche, quatre monnaies, des petits clous en alliage cuivreux, deux silex et divers objets en fer (fermoir d'aumônière, rivet, couteau, pince à épiler, pique, tige indéterminée) ;
- à ses pieds : un vase biconique gris clair, orné d'une molette de 12 chevrons emboîtés tête-bêche.

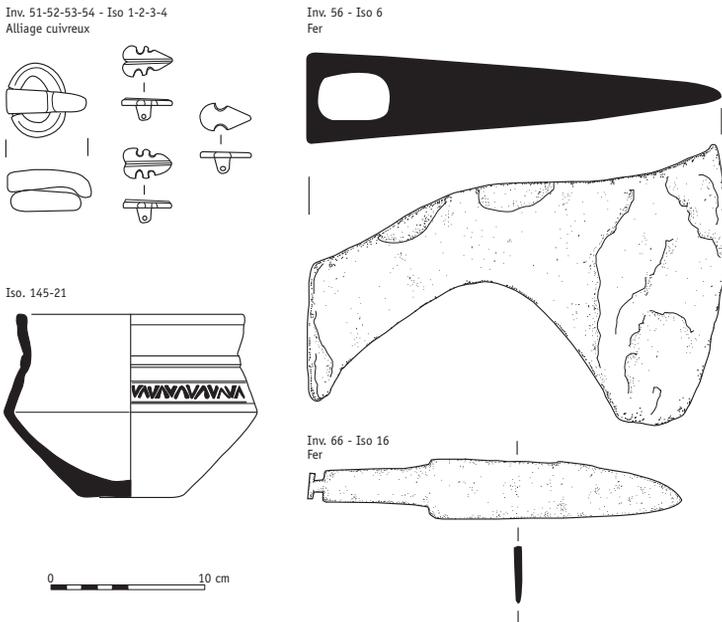


Figure 3 – Mobilier non monétaire issu de la sépulture C145
(© dessins : A. Lefèvre, Inrap ; J. Soulat, Landarc).

8. DUCHEMIN 2020, p. 67.

Les quatre monnaies présentes dans l'aumônière de la sépulture C145 sont une *maiorina* magnétienne relativement usée, un *aes* 2 d'époque théodosienne au frais moins prononcé, et deux *argentei* pseudo-impériaux occidentaux frappés, pour l'un (Iso 10-1) au type de la Rome assise à gauche, et pour l'autre (Iso 10-2) à celui de la Victoire debout à gauche tenant une croix longue (figures 2 et 4).

L'exemplaire Iso 10-1, dont les légendes de droit et de revers sont inintelligibles, est de toute évidence issu du même graveur qu'une monnaie trouvée à Éprave (Belgique) dans une sépulture du cimetière dit Sur-le-Mont (figure 4). Elle y figurait dans « une sorte d'étui ou boîte oblongue, en bois, avec clous à tête d'argent », qui contenait aussi un petit couteau, un briquet, deux silex et une pointe de flèche en fer⁹.



Figure 4 – Les quatre monnaies de la sépulture C145
(© M.-Fr. André, Inrap ; G. Blanchet, Craham).

9. CUMONT 1893, p. 425-427.

L'état très fragmentaire de l'exemplaire Iso 10-2 ne permet pas, en revanche, de rapprochement avec les autres exemplaires de ce type aujourd'hui illustrés. Le caractère incomplet de beaucoup d'*argentei* est souvent dû à l'extrême fragilité de ce numéraire et à sa mauvaise conservation. Dans le cas présent, on ne peut exclure un rognage volontaire, cette pratique pouvant perdurer au-delà du milieu du ^{ve} siècle.

Le dépôt conjoint d'*argentei* pseudo-impériaux et d'armes est quant à lui relativement classique, comme dans les nécropoles normandes de Giberville, de Sannerville ou encore d'Hérouvillette¹⁰.

La seconde découverte a été effectuée lors d'un diagnostic réalisé en 2019 sous la direction d'Alexandra Mondoloni (Inrap). L'opération « Est Bourg, RD 60 », localisée en limite du bourg de Saclay (Essonne), a révélé la présence d'un groupe funéraire du haut Moyen Âge qui se développe sur une superficie d'environ 200 m², à l'ouest d'un fossé (figure 5). Celui-ci comprend au moins onze tombes, mais ses limites exactes ne sont pas connues et d'autres sépultures pourraient se trouver en périphérie immédiate de la fenêtre pratiquée entre les tranchées 13 et 14, à l'instar de la tombe 13.9¹¹.

L'ensemble est certainement à associer aux vestiges alto-médiévaux reconnus dans une parcelle attenante au lieu-dit *La Mare de la Sourde*¹², la dispersion des lieux d'inhumation non loin de l'habitat étant une des habitudes funéraires de l'époque¹³. Ce petit groupe de tombes est assez inédit sur le plateau de Saclay, car outre sept sépultures mises au jour en contexte d'habitat à moins de 2 km au sud, à Orsay, aucun ensemble funéraire contemporain n'avait été trouvé auparavant. Les pistes de réflexion sur l'implantation de ces sépultures hors cimetière s'axent désormais sur la compréhension du statut social des personnes inhumées en lien avec le contexte local¹⁴, et la fouille du site de Saclay pourrait y contribuer.

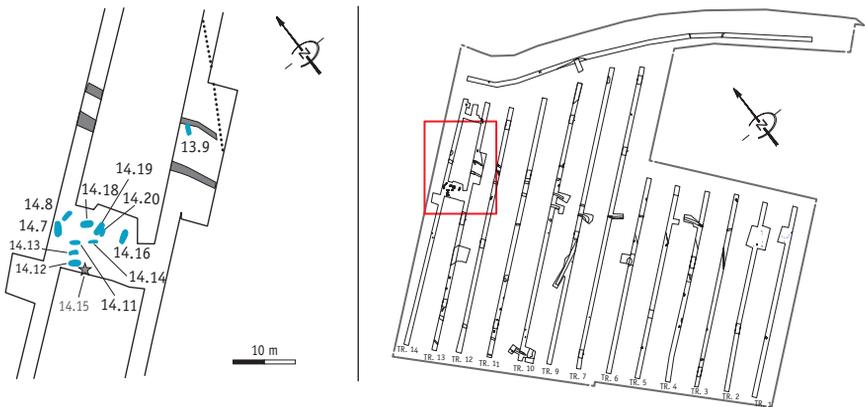


Figure 5 – Le groupe funéraire de Saclay/ Est Bourg, RD 60
(© A. Mondoloni, Inrap).

10. BLANCHET *et al.* 2020, p. 232-233.
11. MONDOLONI 2020a.
12. MONDOLONI 2020b.
13. LAUWERS 2005.
14. GLEIZE 2017.

Parmi les onze inhumations mises au jour, seulement quatre ont pu être fouillées. La détermination du sexe n'a pu être pratiquée que sur le sujet 14.13, les autres squelettes étant trop mal conservés. Quant à l'estimation de l'âge, il a été impossible de trancher entre adultes jeunes ou matures.

Seule la sépulture 14.13 contenait des monnaies. Au nombre de trois, elles ont été retrouvées groupées, peut-être disposées dans une bourse, sous le coude droit du défunt (figure 6). Ces monnaies, toutes fragmentaires (respectivement 0,16, 0,12 et 0,07 g), sont des *argentei* pseudo-impériaux issus de coins différents, mais de même style et possiblement gravés par la même main. L'exemplaire 14.13-M1 pourrait avoir été rogné volontairement au demi, voire aussi le 14.13-M3. Le spécimen 14.13-M2 a quant à lui été dégradé par la corrosion.



Figure 6 – Les trois monnaies groupées de la sépulture 14.13
(© A. Mondoloni, Inrap).

Tous sont frappés au type de la Rome debout de face (figure 7), qui est spécifique aux *argentei* pseudos-impériaux occidentaux et surtout caractéristique du règne de Justin I^{er} (518-527), ce qui permet de placer leur émission dans le deuxième quart du VI^e siècle ou dans le tout début du suivant, au plus tard¹⁵. La monnaie référencée 14.13-M1 présente d'ailleurs une légende de droit IVIII-NI[] approchant de la titulature de l'empereur, alors que la légende du revers AV[]II demeure inintelligible.

15. BLANCHET 2020, p. 355 ; CHAMEROY 2021, p. 219.

Aucune liaison de coin n'a pu être mise en évidence, y compris avec les spécimens de même type découverts à Ouerre, en Eure-et-Loir¹⁶, malgré la relative proximité géographique des deux sites (une soixantaine de kilomètres seulement). Les autres découvertes d'*argentei* au type de la Rome debout de face proviennent de Saint-Martin-de-Fontenay et de Giberville, dans le département du Calvados, ainsi que de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne) à 30 km à l'est de Paris¹⁷.



Figure 7 – *Argentei* pseudos-impériaux découverts dans la sépulture 14.13
(© M. Pilon ; x 2,5).

Parmi les autres objets accompagnant le défunt, on remarque la présence d'une boucle en D à jonc épais en alliage cuivreux, disposée sur l'os coxal gauche. Cet élément de parure, qui dispose aussi d'un ardillon épais et à extrémité proximale scutiforme, est daté de l'extrême fin du v^e et de l'ensemble du vi^e siècle, en parfaite cohérence avec les monnaies. On note également la présence, au même emplacement, d'un éclat de hache polie en silex retouché et, sous le coude droit, d'une paire de forces en fer. De part et d'autre du groupe ulna-radius gauche et à proximité du coude, se trouvent encore deux tiges rectilignes de section aplatie et un ensemble de plusieurs fragments de fer pouvant être qualifiés de boules, faute de mieux, ainsi qu'une tige en S en alliage cuivreux. Les tiges retrouvées contre l'ulna et le radius ne ressemblent pas à des renforts pour un membre brisé, et il n'a pas été trouvé de restes d'aumônière qui auraient pu les contenir.

16. LAFaurie 1966.

17. Onze *argentei* pseudos-impériaux ont été mis au jour en 2016 dans la nécropole du haut Moyen Âge de la rue Grouard (responsable : Laure Pecqueur, Inrap) ; deux sont au type de la Rome debout de face et six proviennent d'une même sépulture (FOUCRAY 2016).

La carte des trouvailles d'*argentei* pseudo-impériaux aux types de la Rome assise (à gauche, à droite, de face), de la Rome debout de face et de la Victoire à gauche, dont les ateliers nous sont inconnus¹⁸, couvre un territoire assez vaste mais qui correspond principalement à quatre provinces du diocèse des Gaules : *Belgica* I et II, *Germania* II, *Lugdunensis* II (figure 8). Elle montre également l'existence d'aires de circulation plus importantes que d'autres : les vallées mosellane et rhénane (autour et en amont de Cologne), la plaine de Caen, le département de la Charente-Maritime et enfin l'île-de-France, ce que confirment les deux nouvelles découvertes présentées ici.

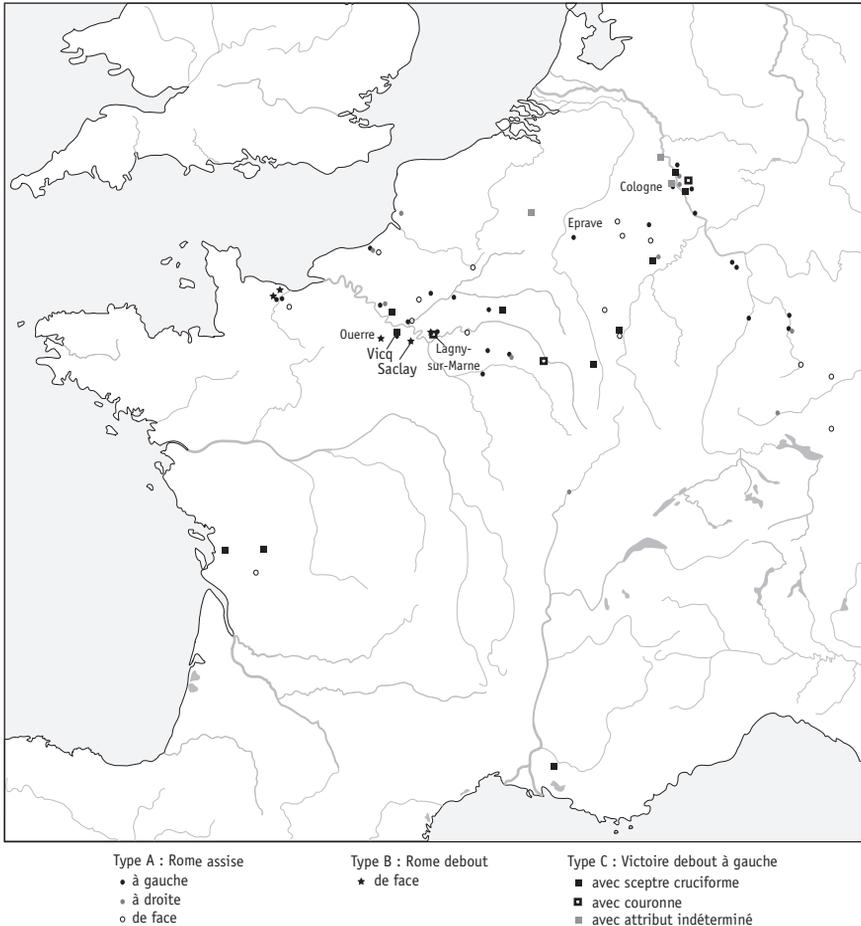


Figure 8 – Localisation des découvertes d'*argentei* pseudo-impériaux aux types de la Rome assise ou debout de face, et de la Victoire à gauche (© M. Pilon, d'après LAFURIE, PILET-LEMIERE 2003 et CHAMEROY 2020).

18. Sauf peut-être Cologne (CHAMEROY 2020, p. 218).

Bibliographie

- BLANCHET 2020 : G. BLANCHET, L'étude des monnayages d'argent des ^v^e et ^{vi}^e siècles découverts en Gaule : une démarche interdisciplinaire pour de nouvelles hypothèses, *BSFN*, 75-9, p. 352-360.
- BLANCHET *et al.* 2020 : G. BLANCHET, G. SARAH, J. CHAMEROY, La composition chimique des monnaies d'argent des ^v^e-^{vi}^e s. L'exemple de découvertes de Normandie et de la Vallée du Rhin, dans *Argentum Romanorum sive Barbarorum. Permanence et évolution des usages monétaires de l'argent du ^{iv}^e au ^{vi}^e siècle dans l'Occident romain*, Actes des 2^{èmes} Rencontres internationales de numismatique (12-13 oct. 2017, Caen), CHAMEROY J., GUIHARD P.-M. (dir.), Mayence, 2020, p. 231-248.
- CHAMEROY 2020 : J. CHAMEROY, Les numéraires d'argent des ^v^e-^{vi}^e siècles découverts en Gaule : nouvelles considérations sur les ateliers et les pouvoirs émetteurs, dans *Argentum Romanorum sive Barbarorum. Permanence et évolution des usages monétaires de l'argent du ^{iv}^e au ^{vi}^e siècle dans l'Occident romain*, Actes des 2^{èmes} Rencontres internationales de numismatique (12-13 octobre 2017, Caen), CHAMEROY J., GUIHARD P.-M. (dir.), Mayence, 2020, p. 209-230.
- CUMONT 1893 : G. CUMONT, Monnaies découvertes dans les cimetières francs du Corbois près Rochefort et Sur-le-Mont, à Éprave (province de Namur), *RBN*, 49, p. 423-430.
- DUCHEMIN 2020 : J.-P. DUCHEMIN, Usage des monnaies d'argent en contextes funéraires en Gaule du Nord (^{iv}^e-^{vi}^e s.) : entre évolution de l'économie et choix culturels, dans *Argentum Romanorum sive Barbarorum. Permanence et évolution des usages monétaires de l'argent du ^{iv}^e au ^{vi}^e siècle dans l'Occident romain*, Actes des 2^{èmes} Rencontres internationales de numismatique (12-13 octobre 2017, Caen), CHAMEROY J., GUIHARD P.-M. (dir.), Mayence, 2020, p. 89-101.
- FOUCRAY 2016 : Br. FOUCRAY, L'étude des monnaies, dans *Île-de-France, Seine-et-Marne, Lagny-sur-Marne, 17-25 avenue Grouard. La nécropole mérovingienne de Saint-Denis-du-Port*, PECQUEUR L. (dir.), Rapport de fouille, Pantin, Inrap, 2016, vol. 1, p. 275-297.
- GLEIZE 2017 : Y. GLEIZE, Sépultures des marges et sépultures marginales : sur quelques exemples médiévaux de la moitié sud de la France, dans *Religion, cults & rituals in the medieval rural environment*, BIS-WORCH C., THEUNE C. (eds.), Leiden, 2017, p. 201-213.
- LAFaurie 1966 : J. LAFaurie, Monnaies franques en argent trouvées à Ouerre (Eure-et-Loir), *Bulletin des Sociétés archéologiques d'Eure-et-Loir*, 20, p. 49-54.
- LAFaurie, Pilet-Lemière 2003 : J. LAFaurie, J. Pilet-Lemière, *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France (ve-VIII^e siècle)*, Cahiers Ernest-Babelon, 8, Paris, 2003.
- LAUWERS 2005 : M. LAUWERS, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005.
- MONDOLONI 2020a : A. MONDOLONI (dir.), *Île-de-France, Essonne (91). Saclay Est Bourg de Saclay (emprise en bordure de la RD 60)*, Rapport de diagnostic, Pantin, Inrap, 2020.
- MONDOLONI 2020b : A. MONDOLONI (dir.), *Île-de-France, Essonne (91). Saclay (Essonne). La Mare de la source*, Rapport de diagnostic, Pantin, Inrap, 2020.
- PECQUEUR 2021 : L. PECQUEUR (dir.), *Île-de-France, Yvelines, Vicq, 1, rue du Radet. Aux marges de la nécropole alto-médiévale de Vicq. Angle sud-est de l'espace funéraire (ve-VIII^e s.) et témoins d'une occupation médiévale (XI^e-XIV^e s.)*, Rapport de fouille, Pantin, Inrap, 2021.
- ZADORA-RIO 2014 : É. ZADORA-RIO, Les cimetières médiévaux et modernes, dans *Atlas archéologique de Touraine, 53^e Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France*, ZADORA-RIO É. (dir.), Tours, 2005 (<http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=184,2013>).

Frédéric BOURSIER*

Le revers IOVI STATORI à travers deux monnaies inédites d'Aurélien pour l'atelier de Cyzique¹

L'utilisation de la légende IOVI STATORI dans la numismatique romaine devient récurrente au III^e siècle. Divinité tutélaire de Rome, Jupiter se voit associer l'épithète de Stator par Romulus, puisant ainsi son existence dans la légende même de la fondation de Rome. La présence à Rome de deux temples lui étant dédiés, remontant à l'époque républicaine, en fait une divinité fondatrice de la Ville. C'est à travers la présentation de deux types inédits d'Aurélien pour la seconde émission de l'atelier de Cyzique que nous allons souligner le rôle et les significations possibles de ce revers.

L'origine du culte

Tite-Live nous rapporte que Romulus, lors du conflit entre Romains et Sabins qui tournait en défaveur de Rome, a voué à Jupiter la création d'un temple en échange de l'arrêt de la fuite des soldats romains et l'obtention ainsi d'une victoire inattendue². Ce vœu, qui devient l'occasion d'ajouter l'épithète Stator à Jupiter, intervient au moment où l'Urbs est en partie envahie. Le renversement de situation octroyé par Jupiter devient le symbole du lien entre le dieu et le fondateur de Rome assurant une protection éternelle. De fait, le culte de IOVI STATORI est une spécificité romaine, sans corrélation avec d'autres sites antiques. Ainsi, quand Denys d'Halicarnasse écrit une histoire de Rome en langue grecque, il utilise, faute de concordance adaptée, le terme d'*Orthosios*³ pour traduire Stator, qui est un hapax de Neptune à Delos⁴.

Suite à ce vœu, seule une aire aurait été consacrée à proximité du Forum. La construction d'un temple remonterait à 294 av. J.-C., au décours de la guerre entre Rome et les Samnites, où le consul Marcus Atilius Regulus renouvela le vœu à Jupiter Stator lors d'une bataille mal engagée et obtint ainsi une victoire⁵.

La localisation de ce temple, aujourd'hui disparu, fait toujours l'objet de débats. Les sources antiques le place sur le versant nord du Palatin, près de la Porta Mugonia, à l'extérieur de l'enceinte de Romulus⁶. Des fouilles réalisées au XIX^e siècle ont mis en évidence un large podium, près de l'arc de Titus, identifié comme le temple de Jupiter Stator⁷, mais d'autres hypothèses ont été proposées⁸. Le tombeau des Haterii, conservé au Musée du Vatican, révèle une probable représentation de sa façade, ainsi que la statue du culte. Ce temple est célèbre pour avoir reçu le Sénat sur convocation de Cicéron lors de la conjuration de Catilina⁹. Un document épigraphique rapporte qu'il

* Membre correspondant de la SFN ; fr.boursier@free.fr

1. Nous remercions M^{me} S. Estiot et M.L. Schmitt pour leurs conseils et leur aide bienveillante, et la société Numismatik Naumann GmbH pour nous avoir communiqué les clichés d'une monnaie.
2. Tite-Live, I,12,4.
3. Denys d'Halicarnasse, II,50,3.
4. MUSCIANISI 2017, p. 114.
5. Tite-Live, X,37,15.
6. TOMEI 1993, p. 32.
7. TOMEI 1993, p. 638.
8. TORELLI 1987, p. 580 ; ZIOLKOWSKI 1989, p. 226.
9. Cicéron, *Catilinaires*, II, 6.

a été le lieu de cooptation de membres du collège des frères arvaies, sous l'Empereur Caligula, en 38 apr. J.-C., indiquant l'intégration de ce lieu de culte au sein des instances religieuses les plus anciennes de la Ville¹⁰. Il aurait été détruit pendant l'incendie de Rome, sous Néron en 64 apr. J.-C., puis reconstruit et signalé par Plutarque, dans *La vie de Cicéron*, lors de sa visite vers 92 apr. J.-C.¹¹. Le temple est encore notifié au IV^e siècle dans le Chronographe de 354¹².

Un second temple à Jupiter Stator nous est connu. Il se situait au sein du Portique Metellus, ultérieurement renommé Portique Octavie, édifié par Quintus Caecilius Metellus Macedonicus en 146 av. J.-C., à la suite de ses victoires sur les Macédoniens. Décrit par Vitruve, ce second temple est construit près de celui de Junon Reine au sein du portique¹³. L'aire sacrée y était réputée pour la qualité des œuvres d'art conservées¹⁴.

Le culte, mais aussi l'espace consacré à Jupiter Stator à Rome, semble revêtir une symbolique particulière et importante. Dieu tutélaire de la cité, il devient sous l'emblème Stator le sauveur ultime de la cité au moment où ses défenseurs perdent confiance. Romanelli rapportait l'antique culte de Jupiter comme la divinité de la victoire qui arrête l'armée fuyant, chez les communautés Osques et Ombriennes qui auraient eu l'habitude de faire des sacrifices devant les portes des villes pour empêcher l'assaut des ennemis¹⁵. L'historiographie romaine antique insiste sur la présence de l'interjection du chef militaire pour obtenir la divine intervention, soulignant ainsi le lien entre cet homme et la puissance de la cité.

IOVI STATORI dans le monnayage romain

Si l'image de Jupiter fait l'objet d'une utilisation prépondérante dès le début du monnayage républicain, il n'apparaît sous l'épithète Stator qu'à partir du règne d'Antonin le Pieux, avec des *aureii* et des sesterces¹⁶. Jupiter Stator y est représenté nu, debout, de face, tenant un sceptre long de la main droite et un foudre de la main gauche. Il s'agit d'une représentation avec les attributs habituels de Jupiter, sans aucune spécificité pour le rôle de Stator, mais qui va prendre un sens normatif durant tout le III^e siècle.

C'est au cours du III^e siècle que se multiplie l'utilisation de cette allégorie dans le monnayage et particulièrement sous Gordien III qui choisit ce revers pour un ensemble de monnaies lors de sa quatrième émission : *aureus*, antoninien, denier, quinaire d'agent, sesterce, *dupondius* et *as*¹⁷. Les auteurs du *RIC IV* rapprochent ce choix aux difficultés qu'aurait rencontré l'armée romaine lors des combats contre les Perses¹⁸. On retrouve aussi le revers chez Sévère Alexandre, Valerien, Gallien, Claude II, Postume, Victorinus, Tétricus I^{er} et II, Aurélien, Vabalathe, Tacite, Florian, Probus, et enfin Carausius¹⁹.

10. SCHEID, BROISE 1980, p. 227.

11. Plutarque, *Cicéron*, XVI, 3.

12. Le Chronographe de 354 : NOTITIA REGIONVM VRBIS XIV.

13. Vitruve, *De architectura*, III, 2, 5.

14. Pline l'Ancien, XXXVI, V, 22.

15. TOMEI 1993, p. 633.

16. *RIC III*, 72, 607, 773, 927.

17. *RIC IV.3*, Rome, 99, 84, 298a, 298c, 112, 118.

18. *RIC IV.3*, p. 10.

19. *RIC IV.2*, *RIC V.1*, *RIC V.2*.

Alors que l'utilisation de la figure de Jupiter sera maintenue dans le monnayage romain jusqu'au début du IV^e siècle, l'image de IOVI STATORI disparaît définitivement au cours du règne de Probus pour l'atelier de Rome. La perte de puissance de la ville de Rome peut en partie expliquer l'abandon de l'une de ces divinités tutélaires. On doit l'ultime émission à l'usurpateur breton Carausius. Sa volonté d'être reconnu officiellement dans le collège des Augustes explique potentiellement ce choix.

IOVI STATORI dans le monnayage d'Aurélien

Pour le règne d'Aurélien, en dehors d'un unique type pour la quatrième émission de l'atelier de Rome datée de l'automne 273, ce sont les ateliers de Cyzique et de Serdica qui concentrent la production et la variabilité de typologie des monnaies à l'effigie de Jupiter Stator.

Pour l'atelier de Serdica, nous comptabilisons 14 types différents, tous issus de la première émission datée de l'été 271²⁰. C'est le type le plus fréquent de cette émission après IOVI CONSERVATORI.

Pour l'atelier de Cyzique, 12 types ont été référencés, produits par les deux officines en action, et tous issus de la seconde émission datée du début de l'année 271. Nous vous présentons deux nouveaux exemplaires produits par cet atelier, à ajouter à la liste.

Le premier antoninien, issu d'une collection privée, est décrit comme suit :

D/ IMP AVRELIANVS AVG. Buste à droite, radié, drapé et cuirassé vu de trois-quarts avant, un globule sous le buste (type A).

R/ IOVI STATORI / - / - // -. Jupiter se tenant debout à droite, tête tournée à gauche, tenant un foudre dans la main droite et un long sceptre dans la main gauche.
4,18 g ; 22 mm ; 5 h (figure 1)



Figure 1 (× 2)

Cette monnaie s'intègre dans la longue série de IOVI STATORI de la seconde émission de Cyzique. L'association d'un buste de type A avec une représentation de Jupiter se tenant debout à droite, tête tournée à gauche, tenant un foudre dans la main droite

20. MER-RIC.

et un long sceptre dans la main gauche, ne semble jamais avoir été décrite. L'originalité de cet exemplaire provient de la représentation de Jupiter dans une attitude inhabituelle, connue que pour une unique monnaie, produite par la première officine²¹. Les coins de revers sont différents. En revanche le coin d'avers est identique à un antoninien au revers ROMAE AETERNE, issu du trésor de La Venèra, et attribué à la seconde officine. Notre exemplaire, mieux conservé, ne semble présenter qu'un unique globule, permettant de proposer une attribution à la première officine²².

Le second antoninien est issu d'une vente aux enchères en ligne et est décrit comme suit²³ :

D/ IMP AVRELIANVS AVG. Buste à gauche, radié, cuirassé vu de trois-quarts avant, deux globules sous le buste (type B1).

R/ IOVI STATORI / - / - // -. Jupiter se tenant debout à gauche, tête tournée à gauche, tenant un foudre dans la main droite et un long sceptre dans la main gauche. 3,62 g ; 21 mm ; axe non précisé (figure 2).



Figure 2 (× 2)

Le buste de type B1, connu pour deux rares monnaies de la seconde émission au revers PROVIDENT AVG²⁴ et P M TR PT P P / COS (au lion)²⁵, n'est pas décrit pour IOVI STATORI. Le type de revers Jupiter se tenant debout à gauche, tête tournée à gauche, tenant un foudre dans la main droite et un long sceptre dans la main gauche est rare. Deux monnaies sont décrites sur le site MER-RIC avec ce type de revers²⁶. Avec ce troisième type, ce sont trois coins différents pour une représentation encore inhabituelle de Jupiter Stator.

Ces deux monnaies viennent augmenter le corpus des revers IOVI STATORI pour la seconde émission de Cyzique, devenant aussi fréquent que le revers PROVID AVG.

21. RIC temp #2852.

22. RIC temp #2919.

23. Numismatik Naumann, 35, 6 septembre 2015, lot 728.

24. RIC temp #2917.

25. RIC temp #2884.

26. RIC temp #2851.

Discussion

La mise en évidence de nouveaux types pour la seconde émission de Cyzique n'est pas anormale compte tenu du large répertoire de bustes que présente cet atelier au début du règne d'Aurélien. Il est en revanche notable de souligner la variabilité de la représentation de IOVI STATORI qui pourtant présente pour les autres empereurs une iconographie normalisée. Ainsi sous Aurélien, que ce soit pour Serdica comme pour Cyzique, apparaît une iconographie avec le sceptre à gauche et le foudre à droite, réalisant une singularité au sein du monnayage romain. Cette représentation se rapproche de la représentation de Jupiter Tonnant diffusé dans le monnayage d'Auguste²⁷, suite à l'édification d'un temple sur le Capitole en 22 av. J.-C. et pourvu d'une statue de culte attribuée au sculpteur grec Leochares, comme nous l'a rapporté Pline²⁸. L'hapax que forme cette variabilité ne trouve pas d'explication évidente. Ainsi, pour Cyzique, ce sont même quatre représentations différentes qui se succèdent au sein de la même émission avec Jupiter debout tournée soit à droite, soit à gauche, la tête pouvant être tournée aussi de l'un ou de l'autre côté, ainsi que ces attributs foudre et sceptre long qui alternent entre la droite et la gauche. L'erreur des officiants semble peu probable.

Le symbolisme de IOVI STATORI, qui arrête l'ennemi de Rome lorsque tout semble perdu, peut avoir un sens purement militaire, comme le soulignent les auteurs du *RIC*, à travers son utilisation dans le monnayage de Gordien III lors de la guerre contre les Perses²⁹. Ainsi, il pourrait, en ce début 271, être rapproché de l'invasion des Juthunges et des Alamans, pendant laquelle Aurélien va initialement subir une défaite à Plaisances, avant de les arrêter à l'embranchement de la Via Flaminia, lieu des premières victoires impériales sur le Metaure et à Fano³⁰. Mais une autre signification de ce revers apparaît à travers le sens que propose Sénèque à STATORI, non qu'un vœu prononcé arrêât les armées romaines en fuite, mais parce que, grâce à lui, toutes choses demeurent en l'état³¹. Cette vision « stabilisatrice » a du sens dans le discours monétaire de Cyzique où sont mises en avant sur cette émission : la Providence, la Fortune, l'éternité de l'Auguste, et surtout Rome éternelle, revers qui partage un même avers avec IOVI STATORI, soulignant leur simultanéité de frappe. Une troisième grille de lecture peut venir compléter l'analyse, c'est la diffusion aux II^e-III^e siècles de stèles votives en l'honneur de Jupiter Stator, réalisées principalement par des militaires aux marges de l'Empire, indiquant sa popularité dans ces milieux. On en retrouve en Afrique Proconsulaire (CIL 08,04642), en Dacie (CIL 03,01089, CIL 03,00895) ou en Rhétie (CIL 03,05937). Le choix de ce revers devait donc avoir un sens clair, dans un vécu quotidien, pour les principaux bénéficiaires de ces monnaies que sont les militaires.

Aurélien est le rare empereur à avoir utilisé préférentiellement Jupiter Stator dans d'autres ateliers que celui de Rome. Les difficultés au début de son règne, durant la période 270-271, à l'ouest de l'Empire, la séparation de la Gaule, les invasions germaniques ainsi que les troubles dans l'atelier monétaire de Rome n'ont pas dû pouvoir rendre lisible le message d'un Jupiter « stabilisateur », sauveur de Rome, d'autant qu'Aurélien débutera la construction d'un mur de fortification, qui n'existait

27. *RIC* I, 63a.

28. Pline l'Ancien, 78, 79.

29. *RIC* IV.3, p. 10.

30. ESTIOT 2004, p. 10.

31. Sénèque, *Des Bienfaits*, IV, 7, 1.

plus depuis l'époque des rois. A contrario, à l'est de l'Empire, et particulièrement à Cyzique, le message envers l'armée d'un empereur protégé par Jupiter pour un retour à la stabilité, alors qu'Antioche est passée sous contrôle de Palmyre et qu'un conflit militaire est inévitable, prend complètement son sens. L'étonnante reprise par l'atelier d'Antioche sous Vaballath, au printemps 272, souligne encore la portée qu'il a pu avoir en période de conflit. Ces deux nouvelles monnaies viennent compléter ainsi la série déjà connue.

Bibliographie

- MER-RIC : S. ESTIOT, J. MAIRAT, *Roman Imperial Coinage AD 268-276* (Monnaies de l'Empire Romain AD 268-276, MER-RIC AD 268-276, on-line: www.ric.mom.fr/fr/home).
- RIC : H. MATTINGLY, E. SYDENHAM *et al.*, *The Roman Imperial Coinage*, London, 1923-1986.
- ESTIOT 2004 : S. ESTIOT, *Bibliothèque nationale de France. Catalogue des Monnaies de l'Empire romain XII.1. D'Aurélien à Florian (270-276 après J.-C.)*, Paris / Strasbourg, 2004.
- MUSCIANISI 2017 : D. MUSCIANISI, *Gli epiteti degli dèi nelle fonti epigrafiche delle Cicladi*, Thèse de doctorat, Université de Macérata, 2017.
- SCHEID, BROISE 1980 : J. SCHEID, H. BROISE, Deux nouveaux fragments des actes des frères arvaux de l'année 38 ap. J.-C., *MEFRA Antiquité*, 92-1, p. 215-248.
- TOMEI 1993 : M. A. TOMEI, Sul Tempio di Giove Statore al Palatino, *MEFRA Antiquité*, 105-2, p. 621-659.
- TORELLI 1987 : M. TORELLI, Culto imperiale e spazi urbani in età flavia. Dai rilievi Hartwig all'arco di Tito, *L'Urbs : espace urbain et histoire (I^{er} siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)*, Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985), Rome, 1987, p. 563-582.
- ZIOLKOWSKI 1989 : A. ZIOLKOWSKI, The sacra via and the Temple of Iuppiter Stator, *Opuscula Romana*, 17, p. 225-239.

Christian CHARLET*, Patrick GUILLARD**

Un nouvel exemplaire du demi-écu du Dauphiné de Louis XIV dit « aux insignes » au millésime 1702

En 2015, on ne connaissait que trois exemplaires de cette monnaie : deux au millésime 1702, un au millésime indéterminé, attribué à l'année 1702. En 2019, sont apparus sur le marché deux nouveaux exemplaires : l'un au millésime 1702, l'autre au millésime 1703 alors inconnu. Cela permet d'attribuer à l'année 1703 l'exemplaire antérieurement attribué à l'année 1702.

Tout récemment, un sixième exemplaire vient d'être proposé (figure 1) dans une liste de vente d'un numismate professionnel parisien après avoir été vendu aux enchères en Belgique en juin dernier¹. L'intérêt de ce nouvel exemplaire est que les traces de réformation n'affectent que l'écusson écartelé aux armes de France et de Dauphiné ainsi que le portrait. En revanche, les légendes sont absolument impeccables, ce qui n'était pas le cas pour les exemplaires précédents.

* Membre honoraire de la SFN.

** Numismate professionnel, Paris.

1. ELSÉN 2022, n° 1515 ; GUILLARD 2022, p. 13.

De fait, la réglementation de l'époque n'obligeait pas les graveurs à apposer leur différent sur les espèces réformées, à la différence des espèces de conversion. Ce fut le cas à Grenoble pour les quatre espèces d'argent de la série de l'écu : écu, demi-écu, quart d'écu, douzième d'écu. Les quatre nouveaux exemplaires apparus en 2019 (demi-écu 1702 et 1703, quart d'écu 1702, douzième d'écu 1703) et les deux nouveaux exemplaires de cette année 2022 nous permettent de mieux connaître les monnaies dites « du Dauphiné aux insignes » dont Hoffmann ne connaissait en 1878 que le demi-écu (collection Regnault) et le douzième d'écu, l'un et l'autre au millésime 1702. L'écu 1702 de la collection Fernand David fut présenté à la SFN par Paul Bordeaux en 1900 et le quart d'écu, alors unique, fut acquis par le Cabinet des médailles en 1926.

Aujourd'hui, nous connaissons quatre exemplaires de l'écu 1702, quatre exemplaires du demi-écu 1702 et deux exemplaires au millésime 1703, trois exemplaires du quart d'écu au millésime 1702 et six exemplaires du douzième d'écu au millésime 1702 ainsi qu'un autre au millésime 1703. L'écu et le quart d'écu au millésime 1703 n'ont pas été retrouvés mais on ignore s'ils ont été frappés.

À cette liste de monnaies d'argent il faut ajouter le double louis d'or 1703 retrouvé cette année alors qu'il n'était jusqu'alors connu que par les archives.

Nous savons qu'il existe encore d'autres exemplaires dans des collections. On peut espérer que les collectionneurs les fassent connaître au plus tôt. On disposerait alors d'un panorama le plus complet possible des espèces de cette période 1702-1703 qui sont les plus rares de la numismatique du règne de Louis XIV.

Bibliographie

- CHARLET 2015 : Chr. CHARLET, La réouverture de la Monnaie de Grenoble et la dernière émission des espèces (1702-1703), *RN*, 172, 2015, p. 87-132.
- CHARLET, CLAIRAND 2019 : Chr. CHARLET, A. CLAIRAND, Un troisième quart d'écu d'argent de Louis XIV dit « du Dauphiné aux insignes », Grenoble 1702, récemment retrouvé, *BSFN*, 74-8, 2019, p. 297-299.
- CHARLET, PASTRONE 2019 : Chr. CHARLET, F. PASTRONE, Un demi-écu et un douzième d'écu de Louis XIV aux armes du Dauphiné et au millésime inédit 1703, récemment retrouvés, *BSFN*, 74-5, 2019, p. 125-129.
- ELSEN 2022 : J. ELSÉN et ses fils, *Vente aux enchères*, Bruxelles, 11 juin 2022.
- GUILLARD 2022 : P. GUILLARD, *Liste de vente à l'amiable*, août 2022.
- PARSY 2022 : T. PARSY, *Vente aux enchères*, Paris, 7 avril 2022.

Louis PONS*

Le « bureau de M. Delamarche » à Paris : histoire d'un bureau de change public sous la Révolution française (1789-1794)

Le personnage Julien, valet, dit au sujet de son associé agioteur :

« Je l'ai bien choisi ce gaillard-là... il entend bien le métier... Il est là, au bout de la rue Vivienne... Il flaire les assignats comme personne... rien ne lui échappe. (Il contrefait.)

* Doctorant en histoire économique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IDHE.S ; louis.pons@univ-paris1.fr

“Vous faut-il de l’argent, monsieur ?” Et il y a beaucoup de personnes à qui il en faut. (Il continue à le contrefaire.) “Venez par ici, sur le coin de la borne.” Les écus comptés, six pour cent de retenue ; l’assignat dans le gousset, et l’affaire est finie. [...] lorsque j’ai trafiqué du papier, je reviens ici, monsieur me donne des écus pour payer nos fournisseurs ; je les paye avec papier, je porte mes écus à mon associé, et le profit revient souvent deux fois dans un jour ; c’est fort joli ! »

Collot d’Herbois, *Les Portefeuilles*, 10 février 1791¹.

À travers ce monologue, le dramaturge Collot d’Herbois, futur député montagnard et membre du Comité de salut public de la Convention, dénonce la pratique de l’agiotage, la spéculation sur la monnaie métallique. Le valet Julien se trouve rue Richelieu, à quelques pas du Palais-Royal. Le stratagème qu’il met en œuvre est fort simple : son maître lui donne des écus pour qu’il règle divers achats pour le compte de la maison ; il paie ces achats en assignats, et remet les écus à son associé ; ce dernier les revend contre assignats, moyennant le paiement d’une commission importante.

S’il est difficile de connaître avec précision l’extension d’une telle pratique, le discours de Collot d’Herbois n’a rien d’exceptionnel. À cette époque, la figure de l’agioteur concentre les critiques. La récurrence de ces dénonciations est à mettre en relation avec les transformations récentes du système monétaire : d’une part, de grosses coupures de papier-monnaie – les billets de la Caisse d’Escompte et les assignats – ont été mises en circulation, et cohabitent avec le numéraire métallique ; d’autre part, les assemblées révolutionnaires refusent de réguler le « taux de change » entre ces différentes formes monétaires. Pour l’historienne Rebecca Spang, il s’agit d’un régime de « liberté monétaire »². La plupart des députés révolutionnaires considérait la monnaie comme une marchandise, et partait du principe que son prix devait dépendre du libre jeu de l’offre et de la demande. Alors qu’une « disette de numéraire » se faisait sentir, il était logique et nécessaire que le prix de la monnaie métallique augmente. Spang voit dans ce « choix idéologique de la dérégulation monétaire » la principale cause de la dépréciation des assignats pendant les années 1790-1792³.

Si cette interprétation insiste à juste titre sur les réticences des députés de l’Assemblée à réguler la pluralité monétaire, elle occulte les nombreuses interventions des autorités locales face à la pénurie. Le « bureau de M. Delamarche »⁴ est justement une institution mise en place à Paris pour fluidifier localement la circulation des monnaies. Créé en novembre 1789 afin d’administrer les conversions de billets de la Caisse d’Escompte en numéraire, il devient rapidement un bureau de change public garantissant la convertibilité au pair des grosses coupures grâce au rationnement monétaire.

1. Pièce publiée dans le journal *La Ruche parisienne*, n° 160, 19 novembre 1859, p. 57-58. Elle est mentionnée dans BIGO 1927, p. 214.
2. SPANG 2015. Voir notamment la section «The Cost of Free Trade» du chapitre «Liberty of Money», p. 154-166.
3. SPANG 2015, p. 166.
4. Brièvement décrit dans SPANG 2015, p. 157. Par ailleurs, la trajectoire de Simon François Delamarche est analysée dans le même livre, p. 198-202.

À l'origine du bureau : la crise de la Caisse d'escompte

Le « bureau de M. Delamarche » est une institution *ad hoc*, créée pour faire face à la crise conjoncturelle qui frappe la Caisse d'escompte en 1788-1789. Depuis 1776, cet établissement a pour principale activité l'escompte des effets de commerce à un taux plafonné. Dès sa création, il émet des billets convertibles à vue, sans délai, en espèces métalliques. Ces billets n'étant pas considérés comme des instruments de circulation à part entière, ils prennent uniquement la forme de grosses coupures⁵. En outre, la Caisse avait pris l'habitude d'avancer des fonds à l'État royal. Elle escomptait certains effets publics détenus par d'autres banques et, à partir de 1787, elle se met à accorder directement des prêts au Trésor. De telles opérations expliquent largement l'augmentation de l'émission fiduciaire de la Caisse. Entre décembre 1788 et juin 1790, la quantité de billets en circulation est multipliée par 2,5. Ainsi, à la veille de la Révolution, un très grand nombre de grosses coupures circule à Paris, et contribue à épuiser les réserves métalliques de l'établissement (figure 1).

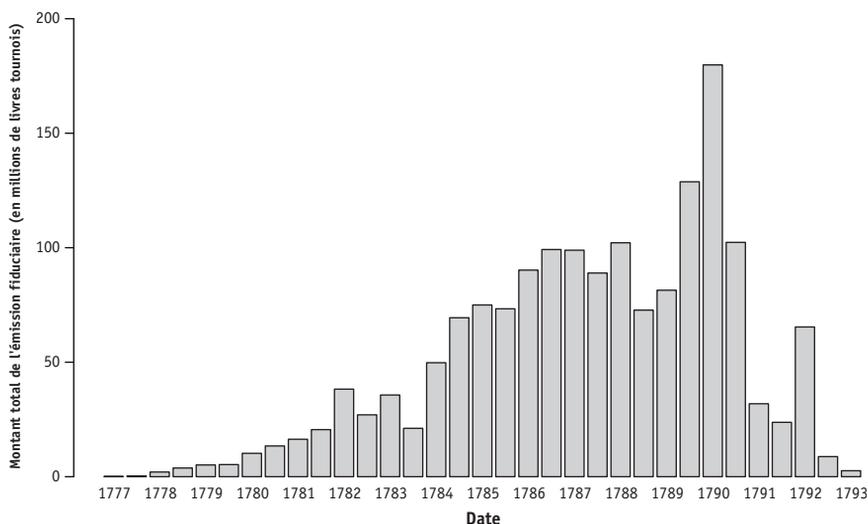


Figure 1 – Évolution de la quantité de billets de la Caisse d'escompte en circulation (LAFON-LADEBAT 1807, tableau n° VII).

Face à cette situation, le pouvoir royal est contraint d'agir. Il ne peut laisser aller vers la cessation de paiement un créancier aussi important. Alors qu'il venait d'ajourner d'un an une partie des remboursements du Trésor, le Conseil rend le 18 août 1788 un « arrêt de surséance » concernant les billets de la Caisse d'escompte⁶. Par cet acte, le monarque suspend l'obligation légale pour la Caisse de convertir à vue ses billets

5. Il existe des coupures de 200, 300, 600 et 1 000 livres. Voir LAFURIE 1981, p. 79.

6. « Arrêt du conseil d'état du roi, du 18 août 1788, concernant la circulation des billets de la caisse d'escompte », *Réimpression de l'ancien Moniteur*, Paris, Plon frères, 1847, vol. « Introduction », p. 363.

en espèces métalliques. Une telle décision revient à donner aux billets un cours forcé à Paris, et vise à protéger l'établissement contre d'éventuelles poursuites judiciaires. Si la Caisse n'est légalement plus tenue de réaliser ses billets, ces derniers ne sont pas pour autant inconvertibles. Dans les faits, la Caisse continue de les convertir, mais elle limite le montant qu'elle échange chaque jour pour préserver ses réserves de numéraire. L'usage de ce type d'expédient n'est pas nouveau, puisque un arrêt similaire a été brièvement en vigueur entre septembre et novembre 1783. Cependant, celui de 1788 a la particularité d'être prorogé en décembre 1788, puis en juin et en novembre 1789⁷. Le dispositif est donc maintenu pendant plus d'un an et demi.

L'objectif des arrêts de surséance était de prévenir une éventuelle ruée bancaire et d'éviter la faillite de la Caisse d'escompte. Mais la limitation quotidienne des conversions est un remède bien faible face à l'ampleur de la circulation fiduciaire. Surtout, ces expédients pensés comme temporaires font émerger une contradiction : ils tendent à transformer les billets de l'établissement en papier-monnaie, c'est-à-dire en instrument de circulation généralisé, mais ils ne modifient pas leurs dénominations, celles-ci restant trop élevées pour les petites transactions. Pour surmonter cette contradiction, les administrateurs de la Caisse décident de réaliser chaque jour au maximum 300 000 livres de billets⁸. Pour répartir les espèces que la Caisse met quotidiennement à la disposition du public, une première procédure est mise en place : tout individu qui souhaite réaliser un billet doit demander au préalable un numéro, et être admis à l'échange ; une fois ce numéro obtenu, il peut convertir en numéraire jusqu'à mille livres de billets⁹. Malgré ces précautions, la ruée finit par survenir vers novembre 1789. Un témoin affirme qu'à cette époque, le département de police de l'administration municipale naissante était « effrayé [par] la foule de ceux qui se rassembloient à la porte de la Caisse, qui y passaient des nuits entières, & dont l'affluence, augmentant tous les jours, portait la crainte dans les esprits »¹⁰. La description la plus frappante de la situation est fournie par l'estampe ci-dessous (figure 2). Si elle date de 1790, elle représente les foules qui se rassemblaient devant l'établissement à la fin de l'année 1789. Le dieu du commerce Mercure est pendu à une potence par une corde représentant la Caisse d'escompte. Ses mains sont liées par un traité de commerce¹¹. À ses pieds, on trouve une affiche énumérant diverses entraves à la vie commerçante : les droits sur les exportations, les emprunts ministériels, les privilèges des compagnies. De nombreux individus – majoritairement, mais pas exclusivement bourgeois – attendent leur tour pour réaliser leurs billets. Un agioteur boiteux essaie de vendre des espèces moyennant le paiement, pour cent livres, d'une commission de 2,5 %. Au pied de la potence se trouve un coffre ouvert. Il laisse sortir quelques coupures, sur lesquelles un chien urine : cette situation illustre l'épuisement des réserves métalliques de la Caisse et le discrédit de ses billets. À travers cette scène, les auteurs dénoncent la situation des commerçants, fabricants et artisans de la capitale, qui seraient au bord de l'agonie en raison des arrêts de surséance.

7. Tous ces éléments sont rappelés dans CROUZET 1993, p. 41.

8. POIRIER 1997, p. 185.

9. BIGO 1927, p. 128.

10. BROUSSE-DESFAUCHERETS 1790, p. 4.

11. Il s'agit du traité de libre-échange franco-anglais de 1786.

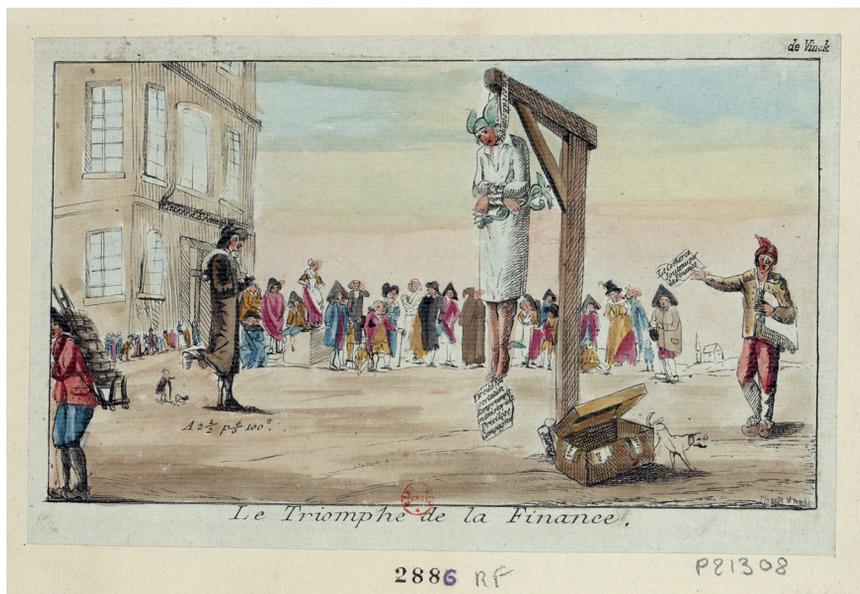


Figure 2 – « Le Triomphe de la Finance », Chauve et Machine, 1790
(collection de Vinck, n° 2886¹²).

Devant cette situation alarmante, le département de police de la municipalité parisienne décide d'intervenir. Dans un arrêté pris le 26 novembre 1789, il énonce les dispositions suivantes : à partir du 27 novembre, les porteurs de billets souhaitant les réaliser ne se rendront plus en personne à la Caisse, mais écriront une lettre à M. Brousse-Desfaucherets, lieutenant de maire au département des établissements publics de la Commune de Paris ; ces lettres devront préciser la somme et le numéro des billets en question, ainsi que le nom, l'adresse et la qualité de l'expéditeur ; le département des établissements publics déterminera un ordre de distribution, et il fera porter aux demandeurs, par l'intermédiaire de « commissionnaires sûrs et sans frais », des cartes indiquant le jour où ils pourront obtenir du numéraire ; les échanges auront lieu au bureau du département des établissements publics, en présence de deux administrateurs de la Caisse et de deux membres de ce département¹³. Cet arrêté intègre la Caisse d'escompte parmi les « établissements publics » surveillés par la municipalité. Désormais, les conversions de billets ne seront plus gérées par les administrateurs de l'établissement, mais par les membres d'un bureau rattaché à l'administration municipale. C'est cette structure qui est appelée « bureau de M. Delamarche » après le départ de Brousse-Desfaucherets vers octobre 1790.

12. Mentionnée dans BIGO 1927, p. 158, n. 42.

13. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 4-AFF-004252. Cette affiche est partiellement retranscrite dans LACROIX 1894-1955, série 1, t. III, p. 338-339.

La mise en place d'un rationnement monétaire

La création de ce bureau apaise provisoirement les tensions, et met fin aux attroupements qui se formaient rue Vivienne, devant l'hôtel de la Caisse d'escompte. Néanmoins, les problèmes liés à l'insuffisance des réserves métalliques de l'établissement ne sont pas résolus. Dans un compte-rendu présenté à l'Assemblée générale des représentants de la Commune en février 1790¹⁴, Brousse-Desfaucherets pointe plusieurs dysfonctionnements : le très grand nombre de demandes qu'il reçoit entraîne des retards dans la délivrance des cartes ; certains individus se plaignent d'attendre « plus de quarante jours » avant de pouvoir échanger leur billet ; d'autres tentent de frauder en utilisant une fausse identité. Or, selon le lieutenant de maire, les 300 000 livres de numéraire distribuées journalièrement pourraient être suffisantes « si le besoin seul dictait les demandes ». Pour résoudre ces problèmes, le bureau décide de modifier le mode de distribution de la monnaie métallique, et de la répartir en fonction des besoins des individus. De ce fait, il accorde la priorité à plusieurs institutions et secteurs : les ateliers publics, la Garde nationale, la Caisse de Poissy¹⁵, et enfin les manufactures et ateliers de Paris qui ont à payer des ouvriers. Le compte-rendu de Brousse-Desfaucherets révèle ensuite une procédure de rationnement monétaire impliquant les districts. Pour être admis à l'échange, les demandeurs devaient obtenir de ces entités administratives des « certificats » indiquant leur identité, leur adresse, ainsi que la réalité de leur besoin. Les administrateurs de la municipalité voyaient dans ce rationnement un moyen de calmer les mécontentements et d'éviter les accaparements d'espèces.

Ces mesures étaient pensées comme temporaires. Elles étaient censées disparaître une fois la Caisse en capacité de lever les restrictions sur ses paiements. Néanmoins, l'institution se pérennise. Si les assignats remplacent progressivement les billets de caisse à partir de l'été, ils sont aussi émis en grosses coupures¹⁶, et la quantité de numéraire en circulation demeure insuffisante. De ce fait, le rationnement monétaire est maintenu, et la procédure sur laquelle il repose est améliorée. Un rapport daté du 1^{er} juin 1791 explicite les démarches que les chefs d'atelier et manufacturiers doivent effectuer, à cette époque, pour convertir leurs billets¹⁷. Le demandeur doit d'abord se rendre au « bureau de M. Delamarche », établi vieille rue du temple, avec trois documents : une lettre dans laquelle il se présente, expose sa demande et indique les montants et numéros des billets qu'il souhaite changer ; un certificat du commissaire de police de la section qui confirme l'exactitude de son adresse ; une attestation fournie par sa communauté de métier¹⁸ qui précise sa profession et le nombre d'ouvriers qu'il emploie. Ensuite, Delamarche examine la demande et les pièces justificatives. S'il le juge nécessaire, il peut envoyer un mandat de vérification à la communauté pour que celle-ci effectue un nouveau contrôle. Quand toutes ces formalités sont remplies, Delamarche fait porter à l'adresse du demandeur un ordre

14. BROUSSE-DESFAUCHERETS 1790, p. 4-7.

15. Institution qui finance le secteur de la boucherie à Paris.

16. À cette époque, les plus petits assignats sont de 50 livres.

17. POIRIER 1997, p. 189-190.

18. Après la suppression de celles-ci en mars 1791, ces attestations sont délivrées par des vérificateurs choisis parmi les anciens maîtres.

d'échange. Le bureau rémunère à cet effet plusieurs « porteurs de lettres » qui parcourent la capitale pour distribuer ces missives. Enfin, munis de ce document, les demandeurs peuvent changer leurs billets le jour indiqué en se rendant à la caisse du bureau, qui se trouve sur la butte Saint-Roch. Ainsi, les modalités du rationnement semblent avoir évolué vers plus de rigueur et d'efficacité. Alors que les premiers certificats de district étaient obtenus « sans attention ou au moins sans vérification préalable », le bureau se met à commander aux communautés de métier des inspections *in situ* pour vérifier les informations déclarées par les chefs d'atelier. Le bureau devient progressivement une institution permanente, ce qui explique le perfectionnement et la rationalisation des procédures qu'il met en œuvre.

De l'administration des distributions d'écus à la répartition de la *menue monnaie*

Jusqu'en juillet 1791, la nature du « numéraire » échangé par le bureau est difficile à cerner. On sait qu'il s'agit plutôt d'« écus », donc de monnaies d'argent d'un montant assez élevé. En revanche, nous ne savons rien de leur matérialité, ni de leur provenance, ni du financement de leur fabrication. Les espèces métalliques étaient initialement fournies par la Caisse d'escompte, qui avait coutume d'importer des piastres et des lingots pour les faire refrapper à la Monnaie de Paris¹⁹. Mais l'établissement a-t-il poursuivi ses fournitures malgré le remplacement progressif de ses billets par des assignats ? La Trésorerie nationale, dont le bureau dépend à partir d'octobre 1790, l'a-t-elle suppléé dans ce rôle ? Ces questions demeurent pour l'instant sans réponses.

Nous savons cependant que l'activité du bureau change radicalement à partir de juillet 1791. L'institution se met alors à distribuer deux formes de monnaie : les « petits » assignats de cinq livres fabriqués en vertu du décret du 6 mai 1791 ; les « menues monnaies » de cuivre et de billon nécessaires aux appoints des paiements. Deux lois de l'Assemblée entérinent cette évolution et révèlent à grands traits la nouvelle organisation des distributions. La première, celle du 18 juillet 1791²⁰, concerne la petite monnaie : elle enjoint le département de Paris à créer une caisse qui échangera chaque jour, à toute personne qui s'y présente, un unique assignat de cinq livres contre de la « menue monnaie » ; les chefs d'atelier et manufacturiers pourront recevoir jusqu'à cent livres de monnaies de cuivre en obtenant un « mandat » du bureau de Delamarche ; c'est le directeur de la Monnaie de Paris qui est chargé de fournir à cette caisse 200 000 livres de monnaies de cuivre et de billon par semaine, pour servir aux échanges. La seconde loi, qui date du 29 septembre 1791, établit un « bureau pour les échanges de gros assignats contre ceux de cinq livres, en faveur des manufacturiers, cultivateurs & autres qui occupent un grand nombre d'ouvriers »²¹. Selon cette loi, les demandes d'échanges devront être « appuyées de certificats de corps administratifs », et les frais du bureau seront pris en charge par les commissaires de la Trésorerie nationale. La répartition des petits assignats apparaît toutefois comme une activité très provisoire du bureau. Ce dernier ne joue aucun rôle lors de la mise en circulation des assignats libellés en sols, fabriqués à partir de janvier 1792. Peu à peu, l'institution tend à s'occuper exclusivement des distributions de menue monnaie.

19. CROUZET 1993, p. 40.

20. Archives nationales, F/30/189.

21. Archives nationales, F/30/188.

Ces évolutions prennent leur sens dans un contexte bien précis. Avec l'émission de coupures d'assignats inférieures à cinq livres, les besoins d'espèces métalliques diminuent globalement, et c'est la demande de *menue monnaie* qui augmente. Face à cette situation nouvelle, la Constituante a décidé, le 25 juin 1791, de convertir en monnaies les cloches des églises supprimées du département de Paris. De telles monnaies de cloche, souvent de mauvaise qualité, sont fabriquées en très grande quantité au cours des années 1791-1793²². Elles forment très certainement une partie importante des petites monnaies distribuées par le « bureau de M. Delamarche ».

La raison d'être du « bureau de M. Delamarche » était d'opérer une répartition de la monnaie métallique selon des modalités strictement non marchandes. Pour ce faire, ses administrateurs ont retenu deux principes : le change au pair des grosses coupures, et le rationnement des espèces à l'aide d'une procédure de plus en plus élaborée. L'existence d'une telle institution publique entre en contradiction avec l'idée selon laquelle le numéraire ne serait alloué qu'au travers du marché. En outre, l'activité du bureau bénéficie à une grande diversité d'intérêts sociaux : aux fabricants et aux commerçants, qui exigent la convertibilité au pair des assignats ; aux ouvriers et aux pauvres, qui ont besoin de monnaie divisionnaire pour leurs paiements quotidiens ; à l'État, puisque ce type de structure soutient la circulation de l'assignat et limite sa dépréciation.

Bibliographie

- BAUBEAU 2016 : P. BAUBEAU, La Caisse d'Escompte, la Banque de France et leurs privilèges de part et d'autre de la Révolution française, dans *L'Économie du privilège. Europe occidentale XVI^e-XIX^e siècles*, G. GARNER (dir.), Francfort-sur-le-Main, 2016, p. 115-136.
- BIGO 1927 : R. BIGO, *La Caisse d'escompte (1776-1793). Et les origines de la Banque de France*, Paris, 1927.
- BROUSSE-DESFAUCHERETS 1790 : J.-L. BROUSSE-DESFAUCHERETS, *Compte rendu à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris*, Paris, 1790.
- COLLIN 1991 : B. COLLIN, Monnaie et métal de cloche pendant la Révolution, dans *État, finances et économie pendant la Révolution française*, Paris, 1991, p. 203-208.
- CROUZET 1993 : F. CROUZET, *La Grande Inflation. La monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*, Paris, 1993.
- LACROIX 1894-1955 : S. LACROIX, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1894-1955.
- LAFFON-LADEBAT 1807 : A.-D. LAFFON-LADEBAT, *Compte rendu des opérations de la Caisse d'escompte*, Paris, 1807.
- LAFaurIE 1981 : J. LAFaurIE, *Les Assignats, et les papiers-monnaies émis par l'État au XVIII^e siècle*, Paris, 1981.
- POIRIER 1997 : J.-P. POIRIER (éd.), *De la situation du Trésor public au 1^{er} juin 1791, par les commissaires de la Trésorerie nationale*, Paris, 1997.
- SPANG 2015 : R. L. SPANG, *Stuff and Money in the Time of the French Revolution*, Cambridge, 2015.
- WHITE 1993 : E. N. WHITE, Experiments with free banking in France. 1789-1814, dans *Naissance des libertés économiques*, A. PLESSIS (dir.), Paris, 1993, p. 307-324.

22. Voir COLLIN 1991.

CORRESPONDANCES

Jean-Claude RICHARD RALITE*

Les monnaies ibéro-languedociennes à légendes biricatin / biricantin et biricatio / biricantio : nouveaux apports

En 1966¹ nous avons publié une monnaie de bronze à légende : BIRICANTIN, provenant de Saint-Jean-de-Barrou (Aude) et en 1980² un premier corpus de cette émission, dont la carte de répartition des découvertes concernait la zone géographique entre Béziers (Hérault) et le département voisin de l'Aude.

Nous avons alors pu distinguer plusieurs formes de la légende sous une typologie commune.

Il nous avait semblé que la légende BI-R-I-CA-N-TI-O pouvait correspondre à un nom de lieu – sans pouvoir en préciser la localisation – alors que la légende BI-R-I-CA-N-TI-N devait faire référence au nom d'un peuple, d'une tribu, ou des habitants d'une ville ! La ville de Béziers (Hérault) a parfois été proposée comme lieu de l'émission.

Nous avons pu recueillir depuis un certain nombre de nouveaux exemplaires qui permettent de conforter la lecture des légendes sans pour autant donner une zone géographique d'émission et de découverte nouvelle.

Nous mettons cette émission en parallèle avec les autres émissions voisines (à légendes ibériques : N-E-R-O-N-CE-N, S-E-L-O-N-CE-N, N.M.Y.), de typologie proche : elle doit appartenir à la même chronologie et donc dater de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. et du début du I^{er} siècle av. J.-C.³ Il existe, dans la même zone géographique, d'autres émissions à légende ibérique pour lesquelles un lieu d'émission n'est toujours pas retenu⁴.



Figure 1

* Membre titulaire de la SFN ; 34jcr@orange.fr

1. RICHARD RALITE 1966.

2. RICHARD RALITE 1980.

3. VILLARONGA, BENAGES 2011, p. 539-540, n° 2702 : I^{er} siècle av. J.-C.

4. C'est le cas des Seloncen, N.M.Y., Acereconton, Auntiki, Ibinki, Kurukuru-atin, Binemi/Bineken. Nous avons publié une monnaie d'argent à légende IBINKI qui pouvait être liée aux précédentes mais il s'agirait d'une émission de la péninsule Ibérique : DEROC, RICHARD RALITE 1982.

Catalogue⁵

Monnaies sans lieu de provenance connu

25. Catalogue de Vente Florange (Paris) de novembre 1982, p. 39, n° 2. La légende est : BI-R-I-CA-N-TI-O. Le Ti a la forme d'un Y et la dernière lettre est H très bouletée (8,51 g), classe II.
26. Catalogue de vente Ibercoïn (Madrid) mars 2013, n° 12. La légende est BI-R-I-CA-N-TI-[N], le TI en Y (8,93 g), classe I.

Monnaies avec lieu de provenance connu

13. Saint-Pons-de-Mauchiens (Hérault), collection A. Rougerie. 1981. La légende est partiellement empreinte mais nette : [B-I-R-I]-CA-TI-O. Le TI a la forme d'un trident (moitié : 6,25 g), classe III.
14. Ceilhes (Hérault), collection de la Société archéologique des Hauts Cantons, lieu-dit Mange-Hommes, 1987⁶. La légende est : BI-R-I-CA-N-[TI-N]. (9,50 g), classe I probable.

Ces nouveaux exemplaires confirment les lectures précédentes et les deux classes I avec légende BIRICANTIN et II avec légende BIRICANTIO.

Leur métrologie est légèrement en dessous de l'échelon privilégié de 10-11 g que l'on retrouve dans de nombreuses émissions de bronze de la péninsule Ibérique⁷.

La carte des découvertes s'enrichit de deux nouveaux points qui sont dans la même zone que les découvertes précédentes.

Aucun des deux exemplaires, découverts en surface, n'apporte des données stratigraphiques et la proposition chronologique de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C et 1^{er} siècle av. J.-C doit être retenue.

Il convient de rappeler qu'à ce jour la compréhension des légendes ibériques⁸ est toujours impossible alors que la lecture depuis les travaux de Gomez Moreno et Untermann⁹ ne posent pas de problème particulier, que la diffusion de cette langue est

5. Nous ne donnons pas à nouveau le Catalogue de 1980 et les illustrations comprenant 30 exemplaires sans provenance et 12 avec provenance. Nous poursuivons la numérotation de ces deux séries.
6. RICHARD RALITE 2012, n° 36.
7. En 1980, à un moment où certains spécialistes parisiens contestaient l'intérêt d'étude de la métrologie, M^{me} C. Carcassonne avait bien voulu nous apporter ses conclusions sur cette série : pour 27 exemplaires, la moyenne \bar{x} était de 10,917 g, arrondi à 10,92 g, l'écart type s : 1,70 g, le coefficient de dissymétrie : b_1 : 0,65 et le coefficient d'aplatissement : b_2 : 4,52. La distribution était normale. Le coefficient b permet de penser que « toutes les monnaies ont circulé autant de temps chacune et dans les mêmes conditions ». Depuis, la métrologie a connu droit de cité !
8. On rappellera ici l'ouvrage du numismate biterrois qui, comme A. Heiss, avait tenté de transcrire l'ibérique (BOUDARD 1859). Dès 1852, il avait commencé à publier plusieurs articles : Lettre à M. le docteur A. Alliez sur quelques monnaies ibériennes (*Revue archéologique*, 10, 1853, p. 701-714) ou Lettre à M. de La Saussaye ou sur quelques monnaies ibériennes (*Revue Numismatique*, 20, 1855, p. 5-17). Voir BERGASSE 2011-2012.
9. GOMEZ MOREON, UNTERMANN 1975 ; VILLARONGA, BENAGES 2011 ainsi que la récente synthèse SINNER, VELAZA 2019. Voir aussi RUIZ DARASSE 2015.

de mieux en mieux établie et s'étend en Gaule, avec de nombreux graffites, sur la même zone jusqu'à Béziers, laissant entendre qu'une partie des populations établies là, probablement venues de la péninsule, utilisait de façon courante cette langue¹⁰.

Dans un espace géographique aussi réduit ces nombreuses légendes monétaires posent aussi la question des diverses communautés qui les ont produites et des structures politiques qui organisaient le territoire au moment de l'arrivée et de la conquête des Romains. Ces derniers ont-ils laissé subsister ces structures (et leurs monnaies) après s'être assuré de leur fidélité¹¹ ?

Bibliographie

- BERGASSE 2011-2012 : J.-D. BERGASSE, Un cofondateur peu connu de la Société archéologique de Béziers : le numismate André Boudard (1797-1870), *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2011-2012, p. 51-65.
- BOUDARD 1859 : A. BOUDARD, *Essai sur la numismatique ibérienne précédé de recherches sur l'alphabet et la langue des ibères*, Paris, 1859.
- DEROC, RICHARD RALITE 1982 : A. DEROC, J.-Cl. RICHARD RALITE, Une monnaie d'argent à légende ibérique inédite I-BI-N-KI, *Acta numismatica*, 12, 1982, p. 127-130.
- EBEL 1976 : Ch. EBEL, *Transalpine Gaul, the emergence of a roman province*, Leiden, 1976.
- GOMEZ MOREON, UNTERMANN 1975 : M. GOMEZ MOREON, J. UNTERMANN, *Monumenta Linguarum Hispanicarum*, Wiesbaden, 1975.
- RICHARD RALITE 1966 : J.-Cl. RICHARD RALITE, Une monnaie à légende ibérique BI-R-I-CA-N-TI, *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 66, 1966, p. 213-221.
- RICHARD RALITE 1980 : J.-Cl. RICHARD RALITE, Les monnaies à légende ibérique Biricantin/Biricantio de la Gaule du Sud, *II Simposi Numismatic de Barcelona*, 1980, p. 23-29.
- RICHARD RALITE 2011 : J.-Cl. RICHARD RALITE, Les monnaies antiques de la région minière d'Avène et de Ceilhes (Hérault), *Bulletin de la Société archéologique et historique des Hauts Cantons de l'Hérault*, 35, 2012, p. 5-16.
- RUIZ DARASSE 2015 : C. RUIZ DARASSE, Au cœur des contacts linguistiques du Midi Gaulois : langue et écriture paléohispaniques, *Écriture et communication*, Paris, 2015, p. 58-65.
- SINNER, VELAZA 2019 : A. G. SINNER, J. VELAZA (eds.), *Palaeohispanic languages and epigraphies*, Oxford, 2019.
- VILLARONGA, BENAGES 2011 : L. VILLARONGA, J. BENAGES, *Ancient Coinage of the Iberian Peninsula*, Barcelona, 2011.

10. Les légendes ibériques des monnaies font nécessairement référence à un pouvoir politique, à des commanditaires et à des graveurs qui pratiquaient la langue. Les nombreux tessons avec graffites sur un site archéologique comme Ensérune (Hérault) montrent bien que la langue était pratiquée par des populations « ordinaires ».
11. Si la zone géographique concernée en Gaule avait été rattachée à la conquête romaine du II^e siècle dans la péninsule Ibérique, comme l'a proposé EBEL 1976 (une traduction en français a été publiée dans *Archéologie en Languedoc*, 24, 2000, p. 43-98), les « fidélités » locales avaient pu être établies dès cette époque.

Bruno FOUCRAY*, Guillaume BLANCHET**

Le *solidus* en argent doré de Majorien découvert à Louvres (95) : une monnaie d'exception ? Études et analyses

Les fouilles de la nécropole de Saint-Rieul à Louvres (Val-d'Oise) ont livré une série de sépultures remarquables de la fin de l'Antiquité et du début du haut Moyen Âge¹. Le mobilier funéraire particulièrement abondant comprenait des monnaies dans quatre d'entre-elles. Les monnaies des tombes 125 et 126 appartiennent sans conteste à l'Antiquité. Celle de la tombe 125 est un denier de l'empereur Trajan (98-117) fortement usé et percé, détourné de sa fonction initiale pour être porté en collier. De telles réutilisations sont fréquentes et affectent les monnaies de toutes périodes, y compris les productions gauloises. Dans la tombe 126, un *aes* 3 fragmentaire de l'empereur Valens (364-378) au type *Securitas Reipublicae* a aussi été retrouvé. Là encore, ce mobilier est en position chronologique secondaire par rapport au reste du mobilier funéraire de la tombe. Compte tenu de l'état de la monnaie, il est cependant difficile d'affirmer si celle-ci avait, comme dans le cas de la tombe 125, fait l'objet d'un percement ou s'il s'agit d'un viatique funéraire.

Une autre tombe (Sep. 159²) a livré un *argenteus* non officiel de Valentinien III très dégradé conservé dans une aumônière. Mais c'est la monnaie de la tombe féminine 124 qui nous intéresse ici. Découverte au niveau du grill costal, elle participait à un mobilier funéraire d'exception par sa qualité et son abondance³.



Figure 1 – Le *solidus* de Louvres (× 2,5).

* Conservateur général du Patrimoine, CNRS, UMR 7065 IRAMAT / Centre Ernest Babelon, Université d'Orléans ; bruno.foucray@wanadoo.fr

** Doctorant, UMR 6273 Craham, Université de Caen Normandie ; guillaume.blanchet@unicaen.fr

1. HUET 1987 ; COLL 1991.

2. Il s'agit d'un *argenteus* de Valentinien III de Trèves en très mauvais état de conservation.

3. HUET 1987, p. 18-20.

État général

Le flan est en argent doré. La falsification a dû se révéler assez rapidement conduisant au retrait de la monnaie et à sa transformation en médaille par le percement d'un trou de suspension au-dessus du casque de l'effigie. La position de celui-ci implique que le choix a bien été de présenter l'effigie, le revers se situant en position inversée (6 h). L'état général de la monnaie est plutôt bon, bien que la corrosion rende la lecture de certains détails iconographiques ou des légendes parfois difficile.

Description

- D/ D N IVLIVS MAIO / RIANVS IP AVG (A et V ligaturés). Buste de l'empereur casqué à dr. en habits militaires et portant une lance et un bouclier formé de huit rayons. Trou de suspension placé à l'avant du casque.
- R/ VICTORI / A AVGGG ; en exergue : COMOB. L'empereur debout de face, la tête tournée vers la droite tenant de sa main gauche une Victoire et de sa main droite une croix à long pied. Dans le champ à droite croix chrismée. Trou de suspension placé dans l'exergue.
argent plaqué d'or ; 3,65 g ; 21,5 mm ; 6 h.
Monnaie classée dans les imitations occidentales par Depeyrot (n° 12, p. 142, pl. 7), mais non signalée comme fausse et percée.

Commentaires typologiques

Cette monnaie constitue un *unicum*, pour ne pas dire un anachronisme typologique. Si le droit est conforme à l'iconographie des productions que nous connaissons au nom de l'empereur Majorien (457-461)⁴ pour l'atelier d'Arles et ses « imitations » wisigothiques probablement de l'atelier de Toulouse, le revers est lui plus ancien de près d'un siècle.

Les revers traditionnels des *solidi* des ateliers occidentaux de la première moitié du 5^e siècle présentent l'empereur debout tenant un labarum et un globe nicéphore, le pied gauche reposant sur un ennemi vaincu (figure 2a). Sur ceux de la seconde moitié du 5^e siècle, l'empereur est de face, il tient une longue croix et son pied droit repose sur un serpent à tête humaine (figure 2c). Tous deux portent la même légende VICTORIA AVGGG et en exergue la marque COMOB pour les ateliers occidentaux, ainsi que dans le champ de part et d'autre de l'empereur, les lettres distinctives de l'atelier (AR - Arles, RV - Ravenne, MD - Milan ou RM - Rome). C'est bien cette légende que l'on retrouve sur le *solidus* de Louvres ainsi que l'exergue COMOB. Cependant, le champ est d'une iconographie différente puisque si l'empereur est debout, tête tournée vers la droite, on n'y retrouve aucune trace d'ennemi vaincu ou de serpent à tête humaine. Par ailleurs, dans le champ, les marques d'atelier sont absentes et remplacées par une croix chrismée. Cette représentation iconographique, est caractéristique des *solidi* au type RESTITVTOR REIPVBLICAE du dernier tiers du 4^e siècle.

4. Sur le monnayage d'argent de Majorien, voir les travaux récents de J.-M. Doyen (DOYEN 2020).

Par ailleurs, la seule monnaie de cette série qui porte dans le champ une croix chrismée a été émise par l'atelier d'Antioche au tout début du règne de Valentinien I^{er} (364-375)⁵ (figure 2b). Le graveur a donc emprunté à deux types de revers très différents pour réaliser son coin : au *solidus* de Valentinien I^{er} d'Antioche la représentation impériale et la marque dans le champ et aux *solidi* contemporains de la seconde moitié du v^e siècle la légende et l'exergue.



a. Constantin III
Arles (407-411)



b. Valentinien I^{er}
Antioche (364-371)



c. Majorien
Arles (457-461)



Figure 2 – Revers de comparaison avec le *solidus* de Louvres.

On connaît cependant un *solidus* de l'empereur Constantin III (407-411) émis par l'atelier de Lyon⁶ qui reprend lui aussi cette iconographie plus ancienne ainsi que la légende *RESTITVTOR REIPVBLICAE*, mais cette monnaie n'est connue qu'à un seul exemplaire et il n'est pas assuré qu'il ne s'agisse pas d'une falsification d'époque.

Les *solidi* de l'époque valentinienne, en particulier de l'atelier d'Antioche, sont extrêmement communs. Ils ont de toute évidence été émis en très grandes quantités et ont irrigué les deux parties de l'Empire. Même si un siècle après leur émission leur nombre devait être plus que réduit en regard des émissions qui ont suivi, en particulier dans la *pars occidentalis* sous le règne de Valentinien III, nous savons grâce au trésor de Xanten (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne)⁷ qu'ils continuaient d'être présents dans la circulation monétaire du milieu du v^e siècle⁸. Dans ce considérable

5. RIC IX-2, viii.

6. RIC X, 1501 ; DEPEYROT 1996, p. 130.

7. ILLUK 1987.

8. Sur cette question, voir par exemple MARTIN 2009.

trésor de 2210 monnaies d'or enfoui vers 440, ces monnaies valentiniennes représentaient plus de 35 % du total dont le tiers rien que pour l'atelier d'Antioche. Le graveur connaissait donc ce type monétaire et il disposait sans nul doute d'un modèle qui a servi à son travail.



Figure 3 – Traitement des bustes de Majorien dans différents ateliers.

Le choix du droit est plus conforme. Sur les *solidi* occidentaux de la première moitié du 5^e siècle l'empereur est représenté de profil portant un diadème. Le choix des ateliers orientaux s'est porté sur un portrait casqué de face très standardisé qui s'est généralisé dans les ateliers occidentaux au cours de la seconde moitié du 5^e siècle. L'empereur Majorien a, quant à lui, rapidement opté pour une représentation originale casquée de profil, iconographie qui n'avait été employée que sur une émission unique de l'atelier de Ravenne de l'empereur Honorius (393-423). Ces monnaies ont été frappées dans tous les ateliers impériaux d'Occident et tout particulièrement à Ravenne et à Arles (figures 3a et 3b). C'est probablement un exemplaire de ce dernier atelier qui a servi de modèle au graveur. En effet plusieurs éléments caractéristiques de cet atelier se retrouvent sur la monnaie de Louvres (figure 4) :

- la taille du bouclier et du chrisme importants à Arles, plus réduite à Ravenne ;
- la présence de 4 lemnisques à l'arrière de la tête ;
- la césure de la légende du droit qui se retrouve sur certains solidi d'Arles.

Ces monnaies ont très largement inspiré les productions contemporaines et postérieures wisigothiques, peut-être plus nombreuses que celles de l'atelier d'Arles. Sur certains exemplaires, les branches du chrisme se multiplient jusqu'à donner, comme sur l'exemplaire de Louvres un motif qui s'apparente plus à une roue à huit rayons qu'à un bouclier chrismé.

D'une manière générale, on peut s'interroger sur les motivations du graveur qui l'on conduit à associer un droit et un revers aussi dissemblables. Le traitement général, en particulier de l'empereur au revers, très raide et simplifié, ainsi que du portrait de l'empereur, tout comme son poids, très inférieur à celui d'un *solidus*, ne pouvaient tromper l'utilisateur sur le caractère non-officiel de la monnaie. Cependant, les « imitations » wisigothiques, qui se sont inspirés aussi bien des monnaies de l'atelier d'Arles comme de celui de Ravenne, étaient généralement alignées sur la métrologie des *solidi* de l'empire, leur conférant un pouvoir libérateur tout à fait comparable et donc les rendant acceptables. La monnaie a donc pu sans difficulté être acceptée jusqu'à ce que le caractère frauduleux de sa composition ne soit dévoilé.



Figure 4 – Traitement iconographique des lemnisques et du bouclier chrismé sur les *solidi* de Majorien.

La question des choix techniques opérés pour la fabrication de cette monnaie peut également être posée. En effet, l'analyse de la monnaie de Majorien⁹ a permis de déterminer que sa partie originellement dissimulée présente une teneur en argent de 94,4 % (figure 5). S'il est courant de découvrir des monnaies dont l'âme – recouverte

9. L'analyse a été menée par Guillaume Sarah, à l'IRAMAT-CEB (UMR 7065). Précisons néanmoins que l'or présent en surface n'a pas été analysé. Nous profitons de cette note pour remercier Lucie Cottier et le Musée ARCHÉA pour l'acheminement et le prêt de cette monnaie.

d'or – est faite d'un alliage cuivreux¹⁰, il est plus inhabituel que ce métal dissimulé soit de l'argent¹¹. Le procédé employé pour recouvrir d'or du cuivre ou de l'argent est généralement basé sur l'exploitation des propriétés thermomécaniques des métaux, consistant à provoquer (par chauffe) une microsoudure – par diffusion – entre le cœur et le revêtement de surface. Dans certains cas, de l'or peut également être fixé à l'aide de mercure par un procédé de dorure au feu¹². Dans le cas présent de la monnaie de Majorien, la non-détection de mercure orienterait plutôt vers une microsoudure des deux métaux. Une question demeure néanmoins : pourquoi avoir utilisé de l'argent et non du cuivre pour la partie dissimulée de la monnaie ? D'après K. Anheuser, le « collage » par diffusion était rarement employé sur les alliages de cuivre, en raison de l'oxydation de la surface empêchant une adhérence efficace¹³. On connaît peu d'exemples de monnaies d'argent plaquées en or pour l'Antiquité tardive, ce qui rend cette monnaie de Majorien – en plus des choix iconographiques du graveur – encore plus exceptionnelle.

Ag	Cu	Pb	Au	Bi	Zn	Sn	Ni
94,4 %	2,6 %	4408	24030	775	185	851	5,1

Figure 5 – Composition de l'âme en argent de la monnaie de Majorien découverte à Louvres¹⁴.

Commentaires chronologiques

La falsification du *solidus* a dû se révéler assez rapidement et il est en conséquence délicat d'apprécier « l'usure » consécutive à la circulation « secondaire ». Le contexte archéologique de la découverte et l'abondant matériel funéraire dont la monnaie faisait partie permettent cependant de fixer assez précisément sa période d'enfouissement. La plupart des objets, souvent d'exception, appartiennent à une phase chronologique qui correspond à la transition PM (Proto-Mérovingien) et MA1 (Mérovingien Ancien I) de la chronologie normalisée du mobilier funéraire¹⁵, soit une fourchette chronologique *lato sensu* 470-490. Cette datation, nécessairement postérieure à la date de frappe de la monnaie, puis à sa transformation en bijou, autorise à supposer une émission contemporaine du règne de Majorien (457-461).

Au demeurant, cette monnaie accumule une somme de singularités (typologie, métrologie, composition) qui conduit à s'interroger sur son caractère frauduleux ou même monétaire. Ne faudrait-il pas envisager comme hypothèse alternative que ce faux *solidus* ait été conçu, dès l'origine, non comme une monnaie destinée à circuler mais plutôt comme un bijou monétaire ?

10. Voir par exemple GRUEL *et al.* 2010, p. 253-255.

11. Pour un exemple plus tardif mais bien documenté, voir ODDY *et al.* 2012, p. 236.

12. ANHEUSER 1997.

13. ANHEUSER 1997, p. 58.

14. Les teneurs qui ne sont pas exprimées en pourcentages le sont en partie par million (10000 ppm = 1 %).

15. LEGOUX *et al.* 2009.

Bibliographie

- RIC IX : H. MATTINGLY, C. H. V. SUTHERLAND, R. A. G. CARSON, *Roman Imperial Coinage, Vol. IX, Valentinian I - Theodosius I*, London, 2003.
- RIC X : J. P. C. KENT, *Roman Imperial Coinage, Vol. X, The divided Empire and the fall of the Western Parts 395-491*, London, 1994.
- ANHEUSER 1997 : K. ANHEUSER, The Practice and Characterization of Historic Fire Gilding Techniques, *The Journal of The Minerals, Metals & Materials Society*, 49, 1997, p. 58-62.
- COLL. 1991 : « Il y a 1500 ans... Les Mérovingiens à Louvres », *Catalogue du musée municipal d'histoire et d'archéologie de Louvres*, 1991, s.l., 30 p.
- DEPEYROT 1996 : G. DEPEYROT, *Les monnaies d'or de Constantin II à Zénon (337-491)*, Wetteren, 1996.
- DOYEN 2020 : J.-M. DOYEN, Le monnayage de Majorien en Gaule (457-461) : typologie et aspects quantitatifs, dans *Argentum Romanorum sive Barbarorum, Tradition und Entwicklung im Gebrauch des Silbergeldes im römischen Westen, Permanences et évolution des usages monétaires de l'argent du IV^e au VI^e siècle dans l'Occident romain*, J. CHAMEROY, P.-M. GUIHARD (dir.), Mayence, 2020, p. 117-134.
- GRUEL *et al.* 2010 : K. GRUEL, G. LECLERC, S. NIETO-PELLETIER, avec la collab. de J.-N. BARRANDON, M. BLET-LEMARQUAND et B. GRATUZE, Les monnaies gauloises de l'Orne, de la Mayenne et de la Sarthe, approches typologique, analytique et territoriale, dans *L'Âge du fer en Basse-Normandie*, Actes du XXXIII^e colloque international de l'AFEAF (20-24 mai 2009), 2010, p. 247-260.
- HUET 1987 : Ch. HUET, Louvres-en-Parisis (Val-d'Oise), Fouille St Rieul VI - 1987 (sauvetage urgent n° 12), Rapport de fouille, 1987, Chapitre IV, p. 17-21.
- ILUK 1987 : J. ILUK, Skarb solidow znalezniony w 1764 r.w. Xanten (RFN), *Wiadomosci Numizmatyczne*, 1987, Warszawa, p. 76-87.
- LAFaurie, Pilet-Lemière 2003 : J. LAFaurie, J. Pilet-Lemière, *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France (V^e-VIII^e siècle)*, Cahiers Ernest Babelon, 8, Paris, 2003.
- LEGoux *et al.* 2009 : R. LEGoux, P. PERIN, Fr. VALLET, *Chronologie normalisée du mobilier funéraire mérovingien entre Manche et Lorraine*, Bulletin de l'Association française d'Archéologie mérovingienne, n° hors-série, 3^e édition revue et corrigée, 2009.
- MARTIN 2009 : M. MARTIN, *Edelmetallhorte und -münzen des 5. Jahrhunderts in Nordgallien und beiderseits des Niederrheins als Zeugnisse der frühfränkischen Geschichte*, Xantener Berichte Bd. 15. Sammelband, Mainz am Rhein 2009, p. 1-50.
- ODDY *et al.* 2012 : W. A. ODDY, M. M. ARCHIBALD, M. R. COWELL, N. D. MEEKS, Forgeries of Medieval English Gold Coins: Techniques of Production, *NC*, 172, 2012, p. 235-254.

Jehan-Louis ROCHE*

Un denier d'Adalbert, évêque de Senlis, découvert dans la région de Bourges

Il a été présenté au Musée d'Argentomagus (36 Saint Marcel)¹ pour identification la photo d'un denier mérovingien découvert fortuitement dans la région de Bourges.

Sa description est (figure 1) :

D/ ECL+. Légende précédée de trois points en triangle, deux points superposés entre E et C, 1 point entre C et L, le tout dans un grènetis de gros points.

R/ ADL (surmonté d'un tilde) / EPS



Figure 1

Figure 2 (1,27 g ; 11 mm ; x 2)

Le droit est identique, mais de coins différents, au denier n° 275 (figure 2) du trésor de Bais (Mayenne)². Le revers est différent.

Dans son étude sur les deniers du VIII^e siècle de Saint-Ouen de Rouen³, Jean Lafaurie émettait l'hypothèse que ce denier ait été émis pour l'évêque de Senlis Idoineu, 21^e dans la liste de Duchesne⁴.

Le suivant de cette même liste se nomme Adalbertus, ce qui correspond parfaitement à notre légende de revers, le tilde indiquant que des lettres sont élidées.

L'identité de droit, le fait que les légendes de revers soient attribuables à des évêques consécutifs nous permet de confirmer l'hypothèse de Jean Lafaurie et en même temps d'attribuer de façon quasi certaine ce denier à l'évêque Adalbert de Senlis (ca 730-750).

Bibliographie

DUCHESNE 1915 : L. DUCHESNE, *Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. Tome 3 : les provinces du Nord et de l'Est*, Paris, 1915.

LAFURIE 1980 : J. LAFURIE, Deniers du VIII^e siècle de Saint-Ouen de Rouen, *Annales de Normandie*, 12-A, 1980, p. 109-116.

PROU, BOUGENOT 1907 : M. PROU, E. BOUGENOT, Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ille-et-Villaine), *RN*, ser. 4, vol. 11, 1907, p. 184-228, 362-396, 481-514.

* Attaché de conservation honoraire, Musée du Berry (Bourges) ; jehan-louis.rocche@laposte.net

1. Je remercie Arnaud Dessolier, responsable des collections, qui nous a communiqué l'information.

2. PROU, BOUGENOT 1907, pl. XV, n° 275.

3. LAFURIE 1980, p. 112, pl. VIII, n° 12.

4. DUCHESNE 1915, p. 118.

Julien COUGNARD*
Le molosse d'Épire

Une très belle cornaline de l'époque augustéenne gravée d'un molosse, publiée en 1900 par A. Furtwängler¹ (figure 1), vendue en 1919 par les frères Feuardent lors de la dispersion de la collection Talbot Ready², était à nouveau adjugée à Laval le 25 février 2021³ lors de la vente d'une collection de pierres gravées réunie à la charnière des XIX^e et du XX^e siècles. Un chef d'œuvre de l'art animalier augustéen venait de réapparaître après un siècle d'absence.



Figure 1 – Intaille plate des deux côtés, cornaline, sertie dans une capsule présentoir en argent doré de la fin du XVIII^e siècle (collection Talbot Ready, 10 × 9 × 2 mm ; × 3) et moulage (AG, pl. XLV n° 31 ; × 3).

Pour cette taille, le graveur a choisi une cornaline d'une grande beauté, à la transparence et à la luminosité d'une pierre précieuse. La qualité de cette pierre ainsi que sa fine épaisseur sont caractéristiques des choix éclairés faits par les maîtres graveurs grecs de la Rome augustéenne. Le rendu de leur travail ne se limite plus seulement à la vision directe de la gravure ou à son empreinte ; cette nouvelle génération de graveurs utilise l'ombre et la lumière afin que leur taille puisse aussi être appréciée à travers la luminosité de la pierre. En plaçant cette cornaline entre l'œil et la lumière, ce qui est gravé en creux paraît être en relief.

Le molosse marche doucement, attentif ; le poids du corps est porté sur les pattes avant, la gueule fermée, les oreilles repliées vers l'arrière et la queue légèrement relevée traduisent son inquiétude. La tête prolonge le poitrail ample et le large dos de

* Membre de la SFN ; julien.cougnard@gmail.com

1. FURTWÄNGLER 1900, Tome I, pl. XLV, n° 31.

2. FEUARDENT FRÈRES 1919, pl. IV, n° 289. William Talbot Ready (1857-1914) a été restaurateur au British Museum, plus particulièrement au département des antiquités égyptiennes et assyriennes jusqu'en 1884, date à laquelle il devient numismate professionnel, spécialiste des monnaies grecques ; il fut le représentant de la branche anglaise de la maison Rollin & Feuardent après la mort de Francis Whelan.

3. Laval Enchères sarl, 25 février 2021, lot n° 21. Gazette Drouot, 12 février 2021 p. 121, 19 février 2021, p. 83 et 5 mars 2021, p. 120 ; plusieurs intailles de bon niveau faisaient partie de cette collection, dont une rare intaille au buste d'Henri IV signée Jacques Guay.

l'animal, formant ainsi une ligne horizontale. Le contour du dessin est sûr et talentueux, le modelé du corps est rendu avec délicatesse, le détail est précis. D'épais sourcils ombragent ses yeux, au travers de l'éclat de la cornaline ses prunelles étincellent.

Cette intaille nous livre une des plus vivantes études d'un animal traduite en miniature par l'intelligence pénétrante dont était capable l'esprit des grands graveurs de l'époque augustéenne. Ce n'est pas seulement l'image d'un molosse qui y apparaît, mais c'est aussi l'intensité de l'instant vécu par l'animal. Sauvage et élégant, tous les sens en éveil, il marche doucement vers l'incertain. Par-delà son allure tranquille transparait toute la tension de l'animal prête à se transformer l'instant venu en une violence terriblement efficace. C'est avec majesté que le graveur a donné réalité à ce spectacle.

Les molosses⁴ étaient l'une des principales races de chiens grecs développées par les Molossiens⁵, une importante tribu grecque peuplant l'Épire, région montagneuse des Balkans, partagée aujourd'hui entre la Grèce et l'Albanie. Les Molossiens ont exporté dans la plupart des colonies grecques ce chien puissant, que les Romains adoptèrent avec enthousiasme. Plus courageux qu'aucune autre espèce, ils étaient utilisés comme chiens de protection des troupeaux contre les loups et les ours et étaient aussi d'excellents chiens de garde. Virgile en vante les mérites : « *jamais avec de tels gardiens, tu n'auras à redouter pour tes étables ni le voleur de nuit ni les incursions des loups* »⁶. Les molosses étaient aussi utilisés pour la chasse et comme auxiliaires dans l'armée. Selon Oppien, le molosse est énorme, il attaque les taureaux, les sangliers impétueux et ne redoute pas même les lions⁷. Péritas, le chien d'Alexandre le Grand, était un molosse d'Épire. D'après Pline, c'est son oncle, Alexandre le Molosse, roi d'Épire, qui lui en aurait fait cadeau pour ses 11 ans ; la constitution et le physique impressionnants de l'animal plurent tout de suite à l'enfant, qui le mit immédiatement à l'épreuve en lui faisant combattre un lion⁸. Plutarque relate qu'au cours de la bataille de Gaugamèles, Alexandre fut mis en danger par la charge d'un éléphant, Péritas, son compagnon d'armes, jaillit du champ de bataille, se jeta sur l'imposant pachyderme et le mordit à la lèvre, détournant l'attaque et évitant ainsi une mort certaine à son maître⁹.

C'est un molosse que l'on retrouve reproduit sur quelques statues de marbre dont les auteurs ont certainement voulu faire, en les traitant à part, des modèles de la plus forte race. Le plus célèbre est celui actuellement conservé au British Museum (figure 2), que certains n'ont pas hésité à attribuer à Phidias. Il faut aussi citer les deux beaux

4. Le molosse d'Épire descend du molosse du Tibet, qui est l'ancêtre commun de tous les chiens de montagne européens. Du Tibet, il a été introduit en Mésopotamie ; même s'il était dans un premier temps utilisé comme gardien de troupeaux contre les lions, les grands états mésopotamiens puis les assyriens en feront un auxiliaire précieux pour leurs soldats. Après la chute de l'empire assyrien, les Perses s'en servirent durant la conquête de l'Asie mineure. Au cours des siècles, vont se créer des variantes de cette espèce, qui conservera néanmoins jusqu'à nos jours ses caractéristiques tant physiques que comportementales. On retrouve aujourd'hui des variétés de ce chien puissant en Asie centrale, en Turquie, en Grèce, dans les Balkans, les Abruzzes, les Alpes, les Pyrénées, au Portugal et dans l'Atlas, où il est utilisé comme chien de protection des troupeaux d'ovins.
5. Olympias, la mère d'Alexandre le Grand était une princesse molosse.
6. Virgile, *Les Géorgiques*, III, 405.
7. Oppien, *Les Cynégétiques*, I, 375.
8. Pline l'Ancien, VIII, 61.
9. Plutarque, *Les Vies des hommes illustres, Alexandre*, 61. Selon Plutarque, de la même façon qu'Alexandre fit édifier une ville à la mémoire de son cheval Bucéphale, Alexandre ordonna la construction d'une cité sur les bords du Jhelum en Inde en l'honneur de son molosse Péritas.

chiens, eux aussi de marbre, placés dans le vestibule du musée des Offices à Florence, et deux autres au musée du Vatican représentant des individus de même race, auxquels il faut ajouter le molosse qui a longtemps veillé sur la tombe de Lysimachidès d'Acharnes, près des portes d'Athènes, dans le cimetière de Kerameikos (figure 3).



Figure 2 – Molosse
(British Museum).



Figure 3 – Molosse
(Musée archéologique de Kerameikos).

Une applique de bronze de la collection Léo Mildenberg (figure 4) représente un molosse allongé¹⁰, détendu mais vigilant. Ce type d'applique ornait des chars, des fontaines, des dessus de coffres ou d'autres meubles, tout ce pour quoi un chien molossien au repos mais toujours en alerte aurait pu servir d'élément décoratif, mais aussi protecteur. On retrouve le molosse dans cette position de repos apparent sur de nombreux camées comme sur le bel exemplaire de la collection Marlborough (figure 5)¹¹.



Figure 4 – Applique de bronze (collection Léo Mildenberg).

10. KOZLOFF 1981, n° 184 ; CHRISTIE'S 2004, n° 217.

11. BOARDMAN 2009, n° 528 ; BONHAMS 2009, n° 323, ex. collection Marlborough.



Figure 5 – Camée (collection Marlborough ; × 2).

L'intaille de la collection Talbot Ready gravée d'un molosse (figure 1) est enchâssée dans une capsule d'argent doré. Cette façon de présenter les intailles dans ces capsules ou cadres présentoirs est devenue à la mode à la fin du XVIII^e siècle. Dans la première moitié de ce siècle, les pierres gravées étaient présentées le plus souvent sur des bagues puis conservées dans des baguiers comme le rapporte P.J. Mariette¹². J.J. Winckelmann dans sa *Description des pierres gravées du feu Baron de Stosch* écrit : « toutes les pierres et les pâtes du cabinet Stosch sont montées en bagues. Les meilleures gravures ou les sujets les plus rares, sont en bagues d'or, les autres sont montées en argent »¹³.

Ces cadres présentoirs permettaient d'apprécier librement l'intaille dans son intégralité, un petit cylindre à l'arrière laissant passer la lumière et permettant de fixer ou de retirer avec facilité la pierre ainsi montée de son support. Le lieu de fabrication de ces capsules de vermeil est incertain mais l'Italie – plus précisément Rome – semble probable. On peut noter que plusieurs intailles conservées au British Museum sont présentées dans ces mêmes capsules d'argent doré, la plupart provenant des collections Charles Townley (1737-1805) et Casimir de Blacas d'Aulps (1771-1839). Ces deux collectionneurs ont effectué de longs séjours à Rome, qui, à cette époque, était le centre incontournable du commerce des pierres gravées.

La capsule de l'intaille de la collection Talbot Ready est similaire à celle entourant trois intailles de la collection Evans¹⁴ : la première, illustrant le supplice de Marsyas (figure 6)¹⁵, est conservée au Cabinet des Médailles de Paris ; la seconde, représentant Jocus (figure 7)¹⁶, figure dans le catalogue de la vente Rollin & Feuardent du 8 mai 1905 ; la troisième, gravée du célèbre buste de Démosthène signé Dioskouridès (figure 8)¹⁷, maintenant au Getty Museum¹⁸, a fait partie de la collection Boncompagni-Ludovisi.

12. MARIETTE 1750, p. 216.

13. WINCKELMANN 1760, p. 20.

14. Sir Arthur John Evans (1851-1941) : archéologue, collectionneur et numismate anglais, directeur de l'Ashmolean Museum, fondateur des études minoennes.

15. BnF, Monnaies, Médailles et Antiques, inv. 58.1470ter ; RICHTER 1971, pl. 58, n° 253.

16. ROLLIN & FEUARDENT 1905, vente anonyme de la collection Evans, pl. VI, n° 84 ; COUGNARD 2019.

17. VOLLENWEIDER 1966, p. 57, 88, 112, pl. 57 ; RICHTER 1971, pl. 43, n° 672 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 414, pl. 101, n° 456 ; BOARDMAN-WAGNER 2018, p. 120, n° 137 ; CHRISTIE'S 2019, p. 46-49, n° 32.

18. Le Getty Museum a acquis cette intaille lors de la dispersion d'une partie de la collection G. Sangiorgi le 29 avril 2019 (Christie's New York).

Des siècles durant, la collection Boncompagni-Ludovisi, princes de Piombino, fut l'une des plus fameuses d'Italie. C'est vers 1624 que le cardinal Francesco Boncompagni¹⁹ débuta cette célèbre collection de gemmes tant appréciée des érudits du XVIII^e siècle et de J.J. Winckelmann en particulier : « *parmi les trésors d'intailles et de camées de la maison Piombino, plusieurs surpassent tout ce qui existe à Florence et Capo di Monte* »²⁰ ; de nombreuses années plus tard, Goethe eût l'occasion de visiter la collection lors de son séjour à Rome en 1867²¹. À la fin du XIX^e siècle, beaucoup de grandes familles aristocratiques italiennes durent faire face aux nouvelles données politiques et économiques²² ; les Boncompagni ne firent pas exception et furent contraints de vendre une partie de leurs biens, dont la collection de pierres gravées. Entre 1870 et 1883, le comte Tyszkiewicz²³ et Francesco Martinetti²⁴ achetèrent la collection Boncompagni et se la partagèrent²⁵ ; la plupart des pierres qui la composait fut vendue à Paris et à Rome²⁶. De la glyptothèque Ludovisi ou musée Boncompagni ou collection du prince de Piombino, comme il est habituellement indiqué dans les textes et documents des XVIII^e et XIX^e siècles, on ne sait encore aujourd'hui que peu de choses²⁷. Il en va de même pour la dispersion de la collection : le comte Tyszkiewicz, ne souhaitant pas qu'Alessandro Castellani ait connaissance de cette acquisition²⁸, a sans doute gardé secrète la provenance des pierres vendues. Sir Arthur Evans acheta plusieurs intailles

19. Le cardinal Francesco Boncompagni se créât rapidement une collection de pierres gravées en rachetant celle de Lelio Pasqualini, un des maîtres de Nicolas Claude Fabri de Peiresc.
20. MOLINARI *et al.* 1990, p. 34.
21. GOETHE 1816, p. 419 : « *Rome, mercredi 25 juillet. J'ai visité aujourd'hui avec le comte Fries la collection de gemmes du prince de Piombino* ».
22. Cette période de l'histoire de l'aristocratie italienne est remarquablement illustrée dans le film de Luchino Visconti, *Le Guépard*.
23. TYSZKIEWICZ 1896 ; FROEHNER 1898 ; BABELON 1899, p. I-XII ; MOLINARI *et al.* 1990. Le comte Michel Tyszkiewicz (1829-1897) était un grand collectionneur de monnaies romaines et d'objets archéologiques dont il faisait occasionnellement le commerce ; Napoléon III figurait parmi ses clients. Il est connu pour ses nombreux dons au Musée du Louvre, où son nom est gravé parmi les plus grands donateurs. Son article dans la Revue Archéologique : *Notes et souvenirs d'un vieux collectionneur* décrit avec brio le monde des amateurs d'archéologie, de monnaies et de pierres gravées à Rome dans la seconde moitié du XIX^e siècle.
24. TYSZKIEWICZ 1896 ; BABELON 1899, p. I-XII ; SAMBON, CANESSA 1907 (préface) ; MOLINARI *et al.* 1990. Francesco Martinetti (1833-1895) était un numismate et antiquaire romain ; son habilité à nettoyer et restaurer les objets archéologiques a pu l'amener à réaliser des objets falsifiés. Cultivé, intelligent et profond connaisseur, il était très estimé des autres numismates et antiquaires ; membre de l'institut archéologique allemand, chevalier de la couronne d'Italie, il était aussi l'expert officiel de l'État italien et cultivait des relations amicales et commerciales avec les personnalités du milieu culturel international résidant à Rome à la fin du XIX^e siècle.
25. TYSZKIEWICZ 1896, p. 292-293 ; MOLINARI *et al.* 1990, p. 35 ; de l'étude des pierres Ludovisi trouvées dans le trésor de la via Alessandrina et de celles déjà connues par les catalogues de la collection Tyszkiewicz, Lucia Pirzio Biroli Stefanelli déduit avec raison que F. Martinetti a touché la plupart du matériel post classique et a laissé la plupart des pierres antiques à Tyszkiewicz, et parmi celles-ci, les plus remarquables.
26. TYSZKIEWICZ 1896, p. 293.
27. MOLINARI *et al.* 1990, p. 34.
28. TYSZKIEWICZ 1896, XVII, p. 293 : « *... jusqu'à sa mort, Castellani n'eut jamais connaissance de l'acquisition de la collection de gemmes dont je viens de parler ; je me gardai bien de l'en entretenir ou de la lui faire voir...* ». Alessandro Castellani (1823-1883) était un orfèvre et un grand antiquaire italien ; il fut à Rome le principal concurrent du comte Tyszkiewicz pour l'achat d'objets archéologiques.

de cette importante collection, mais seulement deux de ces pierres peuvent être formellement identifiées²⁹ : le buste de Démosthène signé Dioskouridès acheté en 1890 au comte Tyszkiewicz et une belle améthyste gravée d'un buste républicain maintenant conservée au Metropolitan Museum³⁰. Sir Arthur Evans et William Talbot Ready étaient de la même génération ; ces deux antiquaires et numismates londoniens³¹, amateurs avertis, partageaient avec le comte Tyszkiewicz des liens suivis avec la maison Feuardent qui, flanquée de ses cabinets annexes à New York, Berlin et Londres, était, en cette fin de XIX^e siècle, la principale place du commerce des monnaies anciennes et des pierres gravées. Il paraît donc envisageable que les trois intailles des collections Evans et Talbot Ready (figures 1, 6 et 7), serties des mêmes capsules que celle entourant le Démosthène (figure 8), aient fait elles aussi partie de la « nombreuse »³² collection Boncompagni dispersée durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle.



Figure 6 – Intaille (collection Evans, Jocus ; × 2).



Figure 7 – Intaille (collection Evans, Marsyas ; × 2).



Figure 8 – Intaille (collections Boncompagni/Evans, Démosthène ; × 2).

29. Des nombreuses pierres qui composaient la collection Boncompagni, seulement 74 peuvent être identifiées avec certitude : 68 grâce aux empreintes de Cades (University of Oxford, Classical Art Research Centre, Gems) et 6 grâce aux descriptions et photos du catalogue de la vente de la collection Tyszkiewicz. Parmi ces 74 pierres : 21, conservées par F. Martinetti, ont été retrouvées 38 ans après sa mort, dans une cache aménagée dans son appartement, lors de la démolition de l'immeuble où il avait habité via Alessandrina et sont actuellement conservées au musée du Capitole ; 9 autres pierres ont fait partie des collections Tyszkiewicz, Evans, Warren, Sangiorgi, Crépy et sont actuellement conservées au Boston Fine Art Museum, au Metropolitan Museum et au Getty Museum et deux d'entre elles sont dans des collections privées.
30. RICHTER 1956, p. 103 n° 469 ; RICHTER 1971, P.J. p. 126 n° 615 : « Formerly in the Ludovisi Boncompagni Collection (as told me by the late Giorgio Sangiorgi), and in the Evans Collection ».
31. W. Talbot Ready a été restaurateur des antiquités égyptiennes et assyriennes au British Museum jusqu'en 1884, année où Sir Arthur Evans a été nommé directeur de l'Ashmolean Museum (Oxford). Cf. notes 2 et 14 *supra*.
32. TYSZKIEWICZ 1896, p. 292 : « la collection Boncompagni était nombreuse et renfermait des pierres de premier ordre, de très beaux camées, d'excellentes intailles de second choix, enfin un grand nombre de pierres du XVI^e siècle ».

Bibliographie

- BONHAMS, Londres, 28 octobre 2009, *Antiquities*.
- CHRISTIE'S, New York, Londres, 26-27 octobre 2004, *Collection Leo Mildenberg*.
- CHRISTIE'S, New York, 29 avril 2019, *Collection G. Sangiorgi*.
- FEUARDENT FRÈRES 1919 : Hôtel Drouot, Paris, 8-12 juillet 1919, *Collection W. Talbot Ready*.
- FROENHER 1898 : W. FROEHNER, Rollin & Feuarent, Paris, 8-10 juin 1898, *Collection d'Antiquités du Comte Michel Tyszkiewicz*.
- ROLLIN & FEUARDENT, Hôtel Drouot, Paris, 8 mai 1905, *Collection d'un archéologue explorateur*.
- SAMBON, CANESSA 1907 : A. SAMBON, C. & E. CANESSA, Galerie G. Sangiorgi Palais Borghèse, 18 nov. 1907, *Collections Martinetti & Nervegna, Médailles grecques et romaines AES Grave*.
- BABELON 1899 : E. BABELON, *Catalogue de la Collection Pauvert de la Chapelle, intailles et camées*, Paris, 1899.
- BOARDMAN 2009 : J. BOARDMAN et D. SCARISBRICK, C. WAGNER, E. ZWIERLEIN-DIEHL, *The Marlborough Gems formerly at Blenheim Palace, Oxfordshire*, Oxford, 2009.
- BOARDMAN, WAGNER 2018 : J. BOARDMAN, C. WAGNER, *Masterpieces in Miniature Engraved Gems from Prehistory to the Present*, London, 2018.
- COUGNARD 2019 : J. COUGNARD, *Jocus, CahNum*, 222, décembre 2019, p. 49-51.
- FURTWÄNGLER 1900 : A. FURTWÄNGLER, *Die antiken Gemmen I*, Leipzig / Berlin, 1900.
- GOETHE 1816 : J. W. VON GOETHE, *Voyage en Italie*, Bartillat, 1816 [Omnia 2011].
- KOZLOFF 1981 : A. P. KOZLOFF, *Animals in Ancient Art from the Leo Mildenberg Collection*, Mainz 1981.
- MARIETTE 1750 : P. J. MARIETTE, *Traité des pierres gravées I*, Paris, 1750.
- MOLINARI *et al.* 1990 : M. C. MOLINARI, M. PERRONE MERCANTI, L. PIRZIO BIROLI STEFANELLI, E. SPAGNOLI, préface de A. M. SOMMELLA, *Il Tesoro di via Alessandrina*, Silvana, Roma, 1990.
- RICHTER 1956 : G. M. A. RICHTER, *Catalogue of Engraved Gems*, Metropolitan Museum of Art, Rome, 1956.
- RICHTER 1971 : G. M. A. RICHTER, EG II, *Engraved Gems of the Romans*, London, 1971.
- TYSZKIEWICZ 1896 : M. TYSZKIEWICZ, *Notes et Souvenirs d'un vieux collectionneur*, *Revue archéologique*, Paris, 1896.
- VOLLENWEIDER 1966 : M.-L. VOLLENWEIDER, *Die Steinschneidekunst und ihre Künstler in spätrepublikanischer und augusteischer Zeit*, Baden Baden, 1966.
- WINCKELMANN 1760 : J. J. WINCKELMANN, *Description des pierres gravées du feu Baron de Stosch*, Florence, 1760.
- ZWIERLEIN-DIEHL 2007 : E. ZWIERLEIN-DIEHL, *Antike Gemmen und ihr Nachleben*, Berlin, 2007.

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2022

Présidence : M^{me} Sylvia Nieto-Pelletier, présidente de la SFN.

Membres présents (15) : M^{mes} et MM. M. Bompaire, X. Bourbon, Fr. Boursier, Chr. Charlet, P.-O. Hochard, A. Hostein, Br. Jané, F. Pilon, L. Pons, L. Schmitt, A. Suspène, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres présents à la visioconférence (16) : M^{mes} et MM. L. Calmels, A. Clairand, G. Collin, A. Draux, J. Françoise, V. Hérail, N. Lauriol, M.-L. Le Brazidec, D. Leclercq, M. Meguelati, M. Muszynski, Cl. Pinault, P. Requier, Ph. Schiesser, K. Verrière, J. Vescovi.

Invités (en visioconférence) : MM. A. Allouch, X. Rogé.

Membres excusés : M^{mes} et MM. M. Amandry, P. Baubeau, O. Charlet, J. Dharmadhikari, Fr. Duyrat, J. Jambu, Fr. Mayeras, C. Grandjean, A. Ronde, A. Ros, Ph. Théret, M. Troubady.

BSFN

Les procès-verbaux des séances d'avril (77-04) et de mai (77-05) sont soumis au vote de l'assemblée. Chacun d'eux est adopté à l'unanimité.

Élections

Les trois candidatures présentées lors de la séance de juin sont soumises au vote de l'assemblée : M^{mes} Rose Bigoni et Muriel Joyeux, puis M. Rémy Traisnel sont élus chacun leur tour membre correspondant à l'unanimité.

Candidatures

Deux nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :

- M. Ali Allouch, de Kenitra (Maroc), parrainé par MM. Pierre-Olivier Hochard et Franck Wojan
- M. Guillaume Barzanti, de Assat (Pyrénées-Atlantiques), parrainé par MM. Patrick Villemur et Georges Gautier.

Annonces

La présidente annonce qu'à partir de la séance d'octobre, la SFN retrouve ses habitudes au sein du quadrilatère Richelieu de la BnF et en particulier la salle Émilie du Châtelet (ancienne salle des Commissions), où il sera possible de poursuivre nos séances en hybride. Lors de cette séance, Frédérique Duyrat nous fera part des divers changements intervenus sur le site du département des Monnaies, médailles et antiques.

Elle rappelle ensuite que le Jeton de vermeil 2021 de la SFN sera remis à M. Bernhard Woytek lors de la séance du 1^{er} octobre prochain, et que le prix Babut 2022 sera remis à celle du 5 novembre prochain.

La présidente indique que de nombreux membres de la SFN participeront au Congrès international de Numismatique (CIN) à Varsovie. Comme indiqué lors d'une précédente séance, elle ajoute que la SFN a très récemment apporté une aide financière aux organisateurs du CIN pour permettre à des collègues ukrainiens de participer au Congrès.

Elle annonce que le 72^e Salon numismatique, organisé par le SNENNP, se tiendra le samedi 8 octobre, au réfectoire du Couvent des Cordeliers, Paris 6^e. La SFN participera à cette manifestation où elle dispose gracieusement d'une table.

Sur France Culture, des membres de la SFN interviendront lors de l'émission « Le cours de l'histoire », entre 9h et 10h, qui aura pour thème l'inflation : MM. Antony Hostein et Julien Olivier le lundi 5 septembre, M. Jérôme Jambu (avec M. Jérôme Blanc) le mercredi 7 septembre.

M. Patrick Villemur annonce la tenue d'une exposition intitulée « Trésors. Exposition du trésor de Beaurains », organisée par la Banque de France à Citéco – Cité de l'économie (Paris, 17^e arrondissement), à partir du 16 septembre.

Parmi les décorations reçues, M^{me} Catherine Grandjean, ancienne présidente de la SFN, a été décorée Officier des Arts et des Lettres le 5 juillet dernier des mains de M. Laurent Stéfanini, ambassadeur de France en Principauté de Monaco, M. Pierre-Olivier Hochard a reçu la médaille Drouin de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres pour *Lydie, terre d'empire(s)*, Bordeaux, 2021, et M. Jérôme Jambu a reçu le prix du « Best Feature Article », délivré par la Numismatic Literaty Guild pour le meilleur papier paru aux USA en 2021 sur les monnaies coloniales (J. Jambu, "The Coins Made 'for the Islands and Mainland of America' by the French West India Company 1670", *Journal of Early American Numismatics*, June 2021). <https://numismatics.org/pocketchange/nlg-2022/>. M. Laurent Schmitt présente puis fait circuler parmi l'assemblée deux ouvrages : d'une part, Jean Lacourt, *Sesterces des Antonins (96-192). II. Hadrien (117-138)*, Paris, 2022 ; d'autre part, D. Hollard et M.-L. Le Brazidec (éd.), *Monnaies et monnayages en Avignon, entre Provence et Papauté. Actes du colloque de la SENA des 25-28 mai 2017 au Musée Calvet - Avignon*, Paris, 2022. Il indique ensuite que « les amis des romaines » reprennent leurs séances, consacrées cette année à la glyptique et à la numismatique.

Communications

MM. Fabien Pilon, Frédéric Boursier, Christian Charlet et Louis Pons prononcent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie l'assemblée et les orateurs, déclare la séance close et donne rendez-vous à nos membres pour la séance ordinaire du 1^{er} octobre prochain.

ANNONCES DE COURS (2022-2023)

École Pratique des Hautes Études

« Histoire monétaire du monde romain »

- 1/ *La province d'Asie sous les Antonins et les Sévères, IV. Les monnayages des vallées de l'Hermos et du Méandre.*
- 2/ *Monnaie et société dans l'Afrique proconsulaire (1^{er} s. av.-v^e s. ap. J.-C.).*
- 3/ *Actualité de la recherche.*

Horaires et lieux : les jeudis à partir du 20 octobre 2022, 12h-16h, INHA (salle de l'EPHE), 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

Contact : Antony Hostein (antony.hostein@ephe.psl.eu)

« Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne »

- 1/ *Métaux, mines et monnaies dans le monde franc.*
- 2/ *La monnaie au xv^e siècle en France.*
- 3/ *Actualités de la recherche en numismatique et histoire monétaire.*

Horaires et lieux : les vendredis à partir du 21 octobre 2022, 14h-16h, Sorbonne.

Contact : Marc Bompaire (marc.bompaire@ephe.psl.eu)

Université de Bourgogne

« Numismatique antique »

L3 Histoire de l'art et d'Archéologie

1^{er} semestre : *Les monnayages grecs et gaulois.*

2^e semestre : *Les monnayages romains et les phénomènes de déposition.*

Horaires et lieu : les mercredis (1^{er} semestre), à partir du 21 septembre 2022, 16h-17h, salle s.09 N, bât. Sciences.

Contact : Laurent Popovitch (laurent.popovitch@u-bourgogne.fr)

Université de Caen-Normandie

« Introduction à la numismatique antique »

M1 Histoire - Parcours Histoire : sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours.

Horaires : 3 séances de 2h (1^{er} semestre 2022-2023).

« Numismatique et archéologie »

M2 Histoire - Parcours Métiers de la recherche en archéologie

Horaires : 1 séance de 4h (2^e semestre).

Contact : Pierre-Marie Guihard (pierre-marie.guihard@unicaen.fr)

Université de Lille

« Outils de la recherche : Histoire monétaire et numismatique de l'Europe moderne XVI^e-XVIII^e s. »

L3 Histoire

Horaires et lieu : 12 séances, les mardis à partir du 20 septembre 2022, 13h-15h, Université de Lille, faculté des Humanités, département d'Histoire

Contact : Jérôme Jambu (jerome.jambu@univ-lille.fr)

Université de Nantes

« Numismatique et Archéologie : connaissance globale du fait monétaire dans l'Antiquité par une approche pluridisciplinaire »

- 1/ *Aspects iconographiques, techniques (frappe et fonte, ateliers officielles, fausses monnaies et imitations) et économiques (valeurs de la monnaie, prix, dévaluations, etc.*
- 2/ *La question des phénomènes de l'exposition monétaire à travers des exemples récents.*
- 3/ *L'actualité de la recherche et les apports des analyses physico-chimiques à l'étude des monnaies.*

Horaires et lieux : les lundis 28 novembre 2022, 13h30-17h30 et 12 décembre 2022, 13h-17h, Université de Nantes et la DRAC Pays de la Loire.

Contact : Isabelle Bollard-Raineau (isabelle-bollard-raineau@culture.gouv.fr)

Université d'Orléans

1^{er} semestre :

M1 : *Pouvoir, économie et société dans l'Antiquité* (A. Suspène, les mardis, 10h-12h)

M2 : *Monnaie, finance et politique dans l'Antiquité* (A. Suspène, les mardi, 14h-16h)

2^e semestre :

L2 : *Initiation à la numismatique grecque* (A. Perrier, horaire à définir)

L3 : *Initiation à la numismatique romaine* (A. Suspène, horaire à définir)

Contact : Arnaud Suspène (arnaud.suspene@univ-orleans.fr)

TARIFS POUR 2022 (en euros)	Cotisation annuelle*	Abonnement au <i>BSFN</i>	Total
<i>Droit de première inscription (s'ajoute le cas échéant au montant total)</i>			8
Membre correspondant (France)**	28	28	56
Membre correspondant (étranger)		37	65
Membre titulaire**	37	28	65
Institutionnels et membres assimilés (France)		28	65
Institutionnels et membres assimilés (étranger)		37	74
Étudiants***		28	30
Non membres de la SFN / Abonnés (France)	Pas de <i>RN</i>	40	40
Non membres de la SFN / Abonnés (étranger)		45	45
Prix au numéro du <i>BSFN</i>	<i>Hors frais de port</i>		5
Prix au numéro de la <i>Revue numismatique</i>	<i>Hors frais de port</i> Demander au Secrétaire général si le numéro demandé est encore disponible		60

* Comprend l'abonnement annuel à la *Revue numismatique*

** Déductible de l'impôt des personnes physiques des résidents français

*** De moins de 28 ans et sur justificatif

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<http://www.sfnnumismatique.org> | secretariat@sfnnumismatique.org

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Sylvia NIETO-PELLETIER

Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD

(bsfn@sfnnumismatique.org)

Préresse : Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet



9 770037 934005